

Séance de la soirée du 21 mai 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SHELDRAKE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 21 mai 2009 à 19h
Salle communautaire
9, rue de l'Église
Rivière-au-Tonnerre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 MAI 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 2
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite)..... 57
MOT DE LA FIN 65

SÉANCE DU 21 MAI 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs, le registre est présentement ouvert! Donc les trois (3) personnes qui sont présentes, je vous invite à vous inscrire!

10 Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre.

Avant de laisser la parole aux participants s'il y en a, je désire vérifier si le promoteur a déposé, non, dans votre cas, il y a pas de nouveaux documents?

15

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Non.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans le cas des personnes-ressources également, il n'y a pas de nouveaux documents.

25 Donc si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Méthot, coordonnatrice de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle.

Compte tenu qu'il n'y a personne d'inscrit, je ne pense pas que je vais répéter les règles de la procédure, tout est déjà fait à deux (2) reprises.

30

Et je souligne de nouveau que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

35 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre au personnel à l'arrière de la salle. C'est remis à madame Olivier qui s'inquiète beaucoup, qui aimerait en avoir plus, donc ne vous gênez pas pour remplir le questionnaire.

40

QUESTIONS DE LA COMMISSION

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Et maintenant, on va continuer ce qu'on avait commencé cet après-midi.

50

Je vais aller directement auprès de madame de Grandpré.

Madame de Grandpré, quand il a été question cet après-midi d'une étude sur les rivières, est-ce que c'est disponible sur Internet, cette étude-là?

55

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Elle est pas sur Internet. On est à revoir notre site, et on verra si c'est possible. Notamment, même, je peux en faire un disque, je peux vous en transmettre une copie.

60

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

65

Mais j'espère que vous avez plusieurs systèmes, une bonne diversité de systèmes pour l'ouvrir, parce que des gens, notamment je l'avais transmise à Radio-Canada et ils ont pas réussi à ouvrir certains fichiers à l'intérieur.

70

Mais regardez, je peux vous en transmettre une copie, puis s'il y a des problèmes de lecture, vous me le dites.

PAR LE PRÉSIDENT:

75

Excellent, ça nous fera plaisir de recevoir ça.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Ça vous convient?

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ça convient. Et si on a des petits problèmes, bien, monsieur Roberge vous appellera pour voir avec vous ce qu'il en est, OK.

85

Une petite question maintenant pour le promoteur et pour le MDDEP, plutôt au niveau du MDDEP!

90 J'aimerais avoir votre avis, madame Paul, sur le déboisement d'une platière dans le secteur du lac Banane qui est proposé par le promoteur. En fait, le promoteur propose ça finalement, c'est pour accélérer la reconstitution des écotones riverains.

95 Quelle est la position du ministère là-dessus? Est-ce que ça va donner les résultats escomptés par le promoteur?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

100 La platière en question est actuellement colonisée par des espèces arboricoles uniquement terrestres, le déboisement est de toute façon requis, parce que ces arbres-là vont mourir.

Maintenant, au niveau de la récupération plus rapide ou moins rapide, qu'on déboise ou qu'on déboise pas, du milieu, franchement, j'ai pas d'information à vous donner là-dessus.

105 Si vous voulez, on peut vérifier auprès de notre Direction du patrimoine et des parcs qui travaille sur les milieux humides, qu'est-ce qu'ils en pensent. Est-ce que le déboisement favorise une récupération ou non et dans quelle mesure ça favorise sa récupération avec rapidité, est-ce que ça vous irait?

110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça nous irait.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

115 Donc on vous transmettra l'information par écrit?

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Oui, s'il vous plaît. Et nous, on la rendra disponible aux gens. Merci madame Paul.

Monsieur Lastère, est-ce que par hasard, vous auriez une photo d'une platière? Parce que j'aimerais ça savoir c'est quoi exactement une platière.

125 Donc je suis allé voir dans mes nombreux dictionnaires, puis j'ai pas trouvé grand-chose là-dessus. Ça fait que j'attends des explications, peut-être d'un biologiste.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

130 Je vais passer la parole à monsieur Sylvain Lacasse.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

135 Je cherche une façon de le vulgariser simplement.

En fait, ce qu'on voulait discuter, en utilisant ce terme-là, on peut peut-être le voir à partir des cartes. Est-ce que tu as la zone inondée, bien, la zone à soixante-neuf mètres (69 m)? Ça prendrait la délimitation de la cote soixante-neuf mètres (69 m), mais avec la rivière aussi.

140 En fait, le terme platière, on l'avait utilisé, c'était pour identifier les zones de faible élévation qu'on peut apercevoir ici entre le lac Banane et la rivière, ainsi que celle-ci où l'inondation va atteindre la cote soixante-neuf mètres (69 m), va aller chercher une plus grande superficie, puis il y a de nombreuses îles qui vont se former dans ce secteur-là, puis c'est ces îles-là justement qui vont être favorables à la colonisation par les arbustes.

145 Puis où on propose de déboiser pour accélérer justement, parce que de toute façon, après une dizaine d'années, ça va finir par être des aulnaies, des arbustes qui vont coloniser ces secteurs-là de faible élévation.

150 Ça fait qu'on se dit, déboisons-le tout de suite, tant qu'à avoir la machinerie sur place, puis ça va accélérer justement ce processus-là.

Alors c'est les deux (2) secteurs en question qu'on a appelé des platières.

155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense d'ailleurs que nous avons marché dans la platière ce matin.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

160 Effectivement. Quand vous êtes parti du lac Banane, on a marché dans la platière.

PAR LE PRÉSIDENT:

165 Effectivement, ça fait partie du lac Banane, et on a marché dans la platière.

Je laisse la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE:

170

À l'initiateur, concernant la grille à l'entrée de la prise d'eau, le MDDEP et le MPO trouvent le maillage de votre grille un peu grossier alors que vous le trouvez adéquat.

175

Parlez-nous donc du maillage de votre grille, qu'est-ce que vous proposez pour améliorer le maillage de cette grille-là?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

180

La grille donc que l'on propose est une grille qui est une habitude de nos différents projets que l'on a testés. Donc c'est une grille très inclinée qui est à vingt-cinq degrés (25^0), et cette grille a un écartement entre barreaux qui est de quarante millimètres (40 mm).

185

Ce sont ici des barreaux qui sont très larges, donc qui – pour une question de stabilité de la grille et de supporter éventuellement au cas où il y ait bouchage de la grille, sans qu'elle s'écroule, etc.

190

Donc cette grille est très inclinée, a un écartement de quarante millimètres (40 mm), et elle a un effet qui a été vérifié par caméra lors des essais qui ont été faits sur notre site de Sainte-Anne, que les poissons, d'instinct si vous voulez, réfutent à traverser cette grille, non pas parce qu'ils sont trop gros pour passer à travers les barreaux de quarante millimètres (40 mm), mais c'est parce que ces barreaux sont longs, et qu'ils ont la possibilité de les remonter, donc à travers cette inclinaison à vingt-cinq degrés (25^0).

195

Ces essais avaient été faits avec présence de caméras sous l'eau, il y avait un protocole qui avait été mis au point avec le MENVIQ à l'époque pour vérifier justement qu'est-ce qui se passait avec les poissons au niveau du passage de la grille.

200

Et on pouvait constater que réellement, les poissons évitaient de traverser la grille, même les poissons de petite taille. Donc c'est pour cela qu'on a repris, si vous voulez, la même configuration de grille.

205

On a aussi des vitesses d'eau qui sont encore plus faibles que dans notre projet qui était notre projet d'expérimentation de Sainte-Anne; donc là encore, on a des conditions qui sont encore meilleures à ce niveau-là, avec des vitesses d'approche de la grille qui sont encore plus faibles que celles que l'on exploite maintenant depuis plus de dix (10) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

210

Alors vous jugez le maillage adéquat pour les circonstances?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui.

215 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez une photo que vous pourriez nous montrer?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

220

Oui, on a une photo de ces grilles.

225

La problématique vient, c'est parce qu'on a trouvé que les truites qui étaient, je pense, dans le bief amont étaient de plus petite taille que celles qui avaient servi à l'ensemble des essais.

230

Mais quand on a fait les essais, l'échantillon était quand même un échantillon pas de truites toutes de la même taille et, si vous voulez, je me souviens plus des chiffres, mais je crois que c'est quatre-vingt-douze pour cent (92 %) des poissons qui évitaient de passer à travers ces grilles, quoi.

PAR LE COMMISSAIRE:

235

Quels sont les inconvénients que vous voyez pour l'utilisation d'une grille plus fine?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

240

Alors le problème d'utiliser une grille plus fine, c'est toujours le problème que l'exploitation de la centrale et de l'opération, c'est-à-dire que plus vous rétrécissez la grille, plus vous avez une contraction de l'eau, puisque l'espace entre chaque barreau va être moindre, donc vous allez avoir à accélérer la vitesse d'eau entre les barreaux.

245

Donc il y a une contraction de la capacité, une diminution de la capacité de passage de l'eau à travers ces grilles, il y a un colmatage bien entendu avec les débris qui se fait beaucoup plus facilement, donc il y a une opération qui est beaucoup plus difficile.

250

On en arrive exactement un peu à la problématique dont on parlait pour la dévalaison du saumon où on pourrait avoir des grilles donc très fines où là, il faut énormément augmenter la taille de la prise d'eau.

Donc si jamais on devait, si vous voulez, diminuer de quarante millimètres (40 mm), diminuer la taille de la grille, il faudrait augmenter la taille de la prise d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

255

Vous mesurez le niveau de colmatage par observation visuelle ou par perte de charge à travers la grille, ou c'est les deux (2)?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

260

Oui, on le mesure par perte de charge de la grille. Donc vous avez une détection de niveau d'eau qui est à l'amont de la grille, une détection de niveau d'eau qui est à l'aval de la grille, et vous pouvez comme ça mesurer la perte de charge qui correspond au colmatage.

265

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aimerais avoir l'avis de madame Paul concernant l'utilisation de la grille proposée par le promoteur, et on ira après voir monsieur du MPO.

270

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Ma collègue Mélissa va vous livrer l'information par rapport à ça, où on en est dans notre analyse et qu'est-ce que c'est notre position.

275

J'aimerais seulement livrer en préambule un petit commentaire.

Les grilles et les espacements entre les barreaux, c'est un peu une marotte au MDDEP. D'un projet à l'autre, c'est quelque chose qu'on questionne toujours. Ça demeure, ça fait encore partie de, je dirais, de nos préoccupations résiduelles à cette étape-ci de l'analyse.

280

Et peut-être pour informer la Commission, si on compare avec le projet Magpie qui est pas loin d'ici, à Magpie, la grille est de vingt-cinq millimètres (25 mm) au niveau de l'espacement des barreaux; par contre à Magpie, le promoteur s'était engagé à installer une grille fine à cause de la présence de l'anguille.

285

Lorsqu'on s'est retrouvé postautorisation, avec l'engagement du promoteur, le promoteur s'est aperçu qu'il y avait des contraintes techniques et monétaires importantes mais il a quand même réalisé l'ouvrage.

290

La grille est en place. On avait demandé qu'elle soit installée, cette grille fine là, de façon temporaire, puisque c'était pour protéger la dévalaison de l'anguille. La manipulation de la grille étant très complexe, parce qu'il faut penser aussi que Magpie est quand même plus gros que le projet qu'on a actuellement sur la table, c'est quarante-deux mégawatts (42 MW), la prise d'eau est importante, le promoteur a donc décidé de la laisser en tout temps.

295

Actuellement, la grille est en place. Elle a passé un hiver en place, ils ont pas eu de problème particulier à gérer la centrale avec cette grille-là.

300 Ce printemps, on craignait au niveau du ramassage des débris, mais comme la Magpie semble être une rivière qui charrie très peu de débris, il y a pas eu de problématique particulière.

305 Le système de nettoyage, c'est un débulleur, c'est un système de bulles qui part du fond, qui fonctionne avec des compresseurs et qui fait remonter les débris. Quand ils doivent appliquer ce système-là, ils sont obligés d'arrêter la centrale. Donc à ce moment-là, il y a définitivement une perte économique qui est liée à ça.

310 Pour le moment, le promoteur la maintient. Mais il n'est pas exclu qu'un jour, il demande une modification au décret pour pouvoir la retirer, dépendamment des résultats du suivi qu'on fait actuellement sur l'anguille.

PAR LE COMMISSAIRE:

315 Donc dans ce cas-ci, la grille proposée de quarante millimètres (40 mm), est-ce qu'elle est satisfaisante?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Je vais laisser Mélissa répondre à la question.

320 **PAR Mme MÉLISSA GAGNON:**

En fait, pour le cas de Sheldrake particulièrement, on attend des informations additionnelles.

325 Ce qu'il faut savoir, bien, pour ajouter un peu à ce que madame Paul disait, c'est sûr qu'au niveau de la grille, c'est une de nos préoccupations résiduelles.

Ce qu'on regarde surtout, c'est, est-ce qu'il y a des espèces migratrices en amont qui peuvent dévaler dans les aménagements, dans les ouvrages hydroélectriques.

330

Dans le cas de Sheldrake, comme je l'avais mentionné un peu plus tôt, on attend des résultats d'inventaires additionnels qui vont se faire au courant de l'été pour savoir s'il y a de l'anguille en amont du déversoir.

335 Donc c'est sûr que si les inventaires révèlent qu'il y a effectivement de l'anguille en amont, à ce moment-là il va falloir ajuster l'espacement entre les barreaux automatiquement, là.

Pour ce qui est du quarante millimètres (40 mm) qui est proposé, outre l'information manquante, c'est ça, on peut pas compléter en fait l'analyse, à savoir si c'est adéquat ou pas.

340

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc c'est l'anguille qui est le facteur déterminant pour l'acceptabilité d'une grille de quarante millimètres (40 mm), est-ce que c'est ça que je comprends?

345

PAR Mme MIREILLE PAUL:

C'est un élément très important.

350

J'ajouterais qu'il faut regarder une grille et l'espacement entre les barreaux aussi sous l'angle de la vitesse au droit de la grille. C'est pas un paramètre qu'on doit négliger.

La vitesse au droit de la grille au débit d'équipement, dans ce cas-ci, est de zéro virgule soixante-dix-sept mètre par seconde (0,77 m/s), je crois. C'est quand même une vitesse qui est assez importante.

355

À Magpie, la vitesse est plus lente que ça.

Donc on doit toujours considérer les deux (2) paramètres en parallèle. On peut pas uniquement travailler juste à partir de l'espacement des barreaux, et c'est pour ça que notre réflexion se poursuit.

360

PAR LE COMMISSAIRE:

Et, monsieur Lauzon de Pêches et Océans, qu'est-ce que vous pensez de la grille proposée?

365

PAR M. MICHEL LAUZON:

Ça fait partie de nos préoccupations. Étant donné qu'il y a pas d'espèce anadrome, catadrome, c'est-à-dire des espèces qui ont besoin d'avoir une migration obligatoire pour compléter leur cycle vital, un, l'anguille d'Amérique, en autant qu'il y en ait pas pour aller frayer en océan ou le saumon Atlantique pour remonter, finalement les jeunes tacons, et redescendre obligatoirement pour aller croître en mer, s'il y a seulement de l'omble de fontaine, disons que l'espacement de quarante millimètres (40 mm), on pourrait l'accepter.

370

375

Mais ce qui demeure préoccupant, c'est la vitesse de courant au droit des grilles qui est relativement élevée.

380 Ce qu'il faut comprendre, c'est que le turbinage maximum, le débit maximum qui est
turbiné, où ce qu'on retrouve une vitesse de point soixante-dix-sept mètre par seconde (0,77 m/s)
se trouve au même moment où ce qu'on est en période de crue. Et c'est là à ce moment-là que
le poisson risque ou la plus forte probabilité que le poisson dévale de façon accidentelle ou non
volontaire, c'est à ce moment-là.

385 Quand les vitesses sont plus faibles, si le poisson se retrouve là, il y a de fortes chances
que le système fonctionne, puis qu'il y ait une forte proportion des poissons qui empruntent le
canal de dévalaison.

390 Mais dans le cas où ce qu'il y a une crue, puis que les turbines marchent à pleine
capacité, c'est là qu'on a le maximum de vitesse au droit des grilles.

395 Nous autres, on considère que point soixante-dix-sept mètre par seconde (0,77 m/s),
pour des jeunes ombles de fontaine, elles pourront pas revenir sur ses pas, rebrousser chemin,
puis éviter la grille.

Si on rapetisse l'espacement entre les barreaux, il y a une problématique d'augmentation
de la vitesse. On va augmenter la vitesse du même coup.

400 Il faut plutôt jouer sur la dimension du canal d'amenée au droit des grilles pour réduire la
vitesse de courant. Donc ça, ça fait partie de la deuxième série de questions et commentaires
qu'on a formulée, voir s'il y avait des possibilités de réduire la vitesse au droit de la grille, pour
s'assurer d'un évitement accru de la grille.

405 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et elle devrait être réduite à quel niveau?

PAR M. MICHEL LAUZON:

410 Bien, disons que c'est autour de point quarante (0,40 m/s). Je peux pas vraiment statuer
là-dessus, parce que c'est notre ingénieur à Pêches et Océans qui travaille sur ça. S'il fallait
déterminer une vitesse, nous autres, on a demandé de voir la possibilité de réduire la vitesse,
puis on laisse au promoteur le choix de trouver une vitesse qui est convenable.

415 Mais la vitesse qui semblerait convenable, c'est autour de point quatre mètre par seconde
(0,4 m/s) débit maximum de turbinage.

420 L'autre chose, c'est que si on augmente la vitesse au droit des grilles, il semblerait que ça
va réduire la puissance de l'appareil.

Donc si on la réduit, cette vitesse-là, au contraire on augmente la capacité, la puissance comme telle, à cause de l'appel d'eau au niveau du canal d'amenée.

425 L'autre préoccupation qu'on a, c'est la dimension du pertuis, trente centimètres (30 cm) de large, il faut que le poisson, à ces vitesses de courant là, la trouve, la sortie. Le pertuis, c'est la sortie qui va amener vers le canal d'amenée. Donc ça, c'est pas évident qu'à ces vitesses-là, le poisson peut le trouver. Donc il peut se retrouver plaqué sur la grille ou bien donc passer au travers.

430 Donc on cherche à voir s'il n'y a pas moyen d'augmenter la superficie du pertuis ou d'en augmenter le nombre. Ça, c'est une autre de nos préoccupations.

435 Sinon, bien, c'est au niveau du canal de dévalaison, mais là, il y a des éléments qui nous portent à croire qu'il va y avoir des modifications au niveau des pentes, parce qu'il y a un segment du canal de dévalaison, compte tenu de la pente qu'il y a là, la prétention d'avoir une lame d'eau de vingt centimètres (20 cm), lorsque la vitesse va être à cinq point huit mètres par seconde (5,8 m/s) ne fonctionne pas. Ça fonctionne dans le système de dévalaison quand la pente est à deux pour cent (2 %).

440 J'avais un autre élément aussi, puis je viens de le perdre! Ça va probablement me revenir, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

445 Ces préoccupations-là, vous les avez déjà fait parvenir à l'initiateur?

PAR M. MICHEL LAUZON:

450 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

455 Vous attendez...

PAR M. MICHEL LAUZON:

Bien là, ils vont être acheminés d'ici le début de la semaine prochaine.

460 L'autre préoccupation, c'est l'étude sur laquelle le promoteur se base. C'est pas qu'on remet en question les résultats qui sont là-dedans, mais on a seulement une étude, et puis il y a, comment je pourrais dire, il y a des éléments de réponses qu'on ne retrouve pas à l'intérieur de. C'est comme s'il faut prétendre ou supposer que le résultat – comment je pourrais dire!

465 Quand on regarde combien de poissons vont passer par la grille, cette donnée-là, on l'a sur le nombre de poissons qui a été mis dans l'expérimentation. Mais qu'est-ce qui arrive des autres poissons, est-ce qu'ils empruntent le canal de dévalaison ou s'ils le remontent? Cette information-là n'est pas inscrite aux documents.

470 La différence de hauteur d'eau aussi. La chute-à-Gorry, cette information-là n'est pas présentée dans le rapport, mais en regardant les courbes de niveau, on se rend compte que c'est moins qu'une courbe de niveau sur une carte topographique, donc c'est plutôt dans l'ordre du vingt (20 m) à trente mètres (30 m) ou moins. Tandis que là, on se retrouve avec, il me semble, par cœur, cinquante-sept mètres (57 m) de dénivelé.

475 Donc tous les facteurs de mortalité qui sont indiqués là-dedans, c'est difficile, puis pas vraiment comparable; les résultats qu'on a de la chute-à-Gorry, par rapport à la situation qui prévaut à Sheldrake, à cause de ces éléments-là, puis on a demandé au promoteur si c'était possible de documenter ces éléments-là sur la chute-à-Gorry.

480 On croit que si on va de l'avant avec un suivi des effets du projet sur l'habitat du poisson, sur le poisson, dans ce contexte-là, parce que c'est un système de dévalaison, ça devient un habitat artificiel, ça permettrait de mieux documenter cette situation-là, puis de mieux informer aussi les gens qui analysent ces projets-là, pour savoir qu'est-ce que ça donne en réalité, qu'est-ce qu'on autorise, est-ce que ça fonctionne ou ça fonctionne pas.

485 Puis à cet égard, il reste des questions en suspens, puis il reste des réponses qu'on n'a pas encore par rapport au fonctionnement de ça.

490 On a le cas de la chute-à-Gorry qui semble fonctionner, mais disons que le promoteur n'a utilisé que cette étude-là qui a été une expérimentation qui a été faite à une occasion.

495 D'ailleurs, pour avoir passé au travers de l'étude, sans l'avoir analysée complètement, je me souviens pas d'avoir lu qu'il y avait une caméra qui avait filmé des phénomènes pour voir le poisson, comment il se comportait.

500 Donc il y a des éléments méthodologiques, puis des données, je dirais manquantes ou qui sont pas là dans le rapport, qui nous permettent pas de nous éclairer suffisamment sur une étude. La seule étude à laquelle le promoteur utilise pour dire que son système fonctionne, puis qu'on n'a pas à être inquiets.

 Nous autres, on a des préoccupations.

PAR LE COMMISSAIRE:

505 Et toutes ces préoccupations-là, vous allez les faire parvenir au promoteur dans la semaine qui vient ou à peu près?

PAR M. MICHEL LAUZON:

510 Oui. Notre directeur de la gestion de l'habitat du poisson en a été saisi avant que je parte, puis ça allait être acheminé. Malheureusement, on n'a pas pu faire parvenir le document avant, ce qu'on aurait souhaité finalement, pour que le promoteur soit au fait de ces éléments-là de préoccupations additionnelles.

515 Mais au niveau de la largeur des barreaux, comme je vous dis, chez nous, on serait capables de vivre avec le quarante millimètres (40 mm), quitte à faire un suivi pour voir si ça fonctionne, mais il faudrait tout au moins tenter de réduire la vitesse d'écoulement au droit des grilles, puis de permettre au poisson de mieux trouver la sortie pour rentrer dans le canal de dévalaison.

520

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça exigerait tout simplement une surface de grille plus grande?

525

PAR M. MICHEL LAUZON:

Oui, effectivement. Donc une modification sur le canal d'amenée au droit de la grille.

PAR LE COMMISSAIRE:

530

Est-ce que monsieur Guérin du MRNF aurait des commentaires à ajouter?

Est-ce que la proposition vous semble acceptable actuellement?

535

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Les éléments qui ont été apportés par le MDDEP, puis par le MPO, sont très pertinents.

540

Puis Mireille Paul le disait tantôt, nous autres aussi, on a une préoccupation au niveau de l'anguille.

545

D'ailleurs les études complémentaires qui ont été demandées, ça vient pas mal de notre organisation, à savoir des inventaires supplémentaires pour voir si l'anguille se retrouve en amont, donc des inventaires nocturnes d'anguillettes, puis la pose d'engins de capture plus en amont.

550

Ça fait que notre préoccupation de base, nous autres, dans le commentaire qu'on a fait, c'était vraiment par rapport à la présence possible d'anguille plus en amont qui influencera évidemment le maillage des grilles. Donc c'est dans ce sens-là que sont mes commentaires.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

555 Monsieur Lastère, à la lumière des commentaires qu'on vient d'entendre, comment vous réagissez?

Quelles sont les modifications que vous pourriez apporter en bonne partie aux préoccupations des trois (3) ministères?

560

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Je vais répondre tout à l'heure, mais je vais aussi donner la parole à Sylvain Lacasse qui a des précisions lui-même à donner.

565

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Par rapport à ça, j'aurais quelques précisions à apporter surtout au niveau des juvéniles d'omble de fontaine! Parce qu'il faut savoir que par rapport aux vitesses qui sont indiquées, la vitesse maximale au débit maximum turbiné qui est de point soixante-dix-sept mètre par seconde (0,77 m/s), il faut savoir que les seules tailles à mon avis qui seraient vulnérables à ces vitesses-là, on parle des très jeunes alevins.

570

Puis le comportement normal des jeunes alevins, les alevins émergent des frayères à la décrue, donc par ici, ça se fait dans le courant du mois de juin. Puis le comportement normal des jeunes alevins dans les premières semaines, c'est de demeurer à proximité des frayères.

575

Ça fait que c'est le comportement normal, il y a pas vraiment de dispersion des alevins qui se fait. Ils demeurent réellement autour des frayères mettons pendant le premier mois, puis c'est à ces tailles-là qu'ils seraient vulnérables pour être entraînés s'ils s'approchaient de la prise d'eau. Mais leur comportement normal, ça va être de demeurer à proximité des frayères.

580

Ensuite, plus tard dans l'été, ils vont commencer à se disperser, mais à ce moment-là, ils vont atteindre des tailles plus élevées; on parle de mettons, rendu au mois d'août, on parle de tailles d'environ cinq (5 cm) à six centimètres (6 cm) de longueur; puis à ces tailles-là, ils sont tout à fait capables de nager contre des vitesses de point soixante-dix-sept mètre par seconde (0,77 m/s).

585

Ça fait que c'est une précision que je trouvais importante d'apporter.

590

Puis il faut faire attention aussi aux vitesses théoriques de nage, parce qu'on avait présenté le chiffre dans l'étude d'impact qui était de point quarante (0,40 m/s), on disait que des juvéniles d'omble de fontaine de six centimètres (6 cm) de longueur, leur capacité de nage, c'était

595 de point quatre mètre par seconde (0,4 m/s). Mais il faut faire attention à ces vitesses de nage
théoriques là. C'est des études qui sont réalisées dans des conditions de laboratoire puis qui
reflètent pas réellement ce que le poisson peut nager dans des conditions naturelles.

600 On fait des pêches régulièrement, on en fait à tous les étés dans différentes rivières de la
Côte-Nord, puis on capture des juvéniles d'omble de fontaine à des vitesses de point cinq-point six
mètre par seconde (0,5 m/s-06 m/s), ça fait qu'ils sont tout à fait capables de nager dans ces
conditions-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

605 Merci.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

610 Donc si je comprends bien, Sylvain, au moment de la crue, donc au moment où on
dispose de quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s) pour les turbines, les juvéniles sont
dans leur petit coin et ils s'alimentent autour de leur lieu...

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

615 C'est ça, ils cherchent pas à se disperser à ce moment-là; ils s'alimentent justement à
proximité de la frayère où ils ont émergé.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

620 Donc ça veut dire que ces juvéniles qui ont des capacités de nage peut-être un peu plus
faible ont peu de chance de se retrouver au niveau des grilles?

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

625 Exactement.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

630 Donc la problématique qu'ils passent au travers des grilles avec une vitesse de soixante-
dix-sept (0,77 m/s) est relativement très faible?

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

635 C'est ça, ça se produirait plus tard dans l'été quand là, les juvéniles commencent à
chercher à se disperser davantage puis occuper, ils cherchent à occuper des meilleurs habitats
pour l'alimentation puis la croissance, plus tard dans le courant de l'été; mais à ce moment-là, ils

ont aussi des tailles plus importantes, puis ils sont capables de nager contre des vitesses de courant plus importantes aussi.

640 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Mais aussi, quand on arrive dans l'été, malheureusement on dispose plus de quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s), je vous rappelle qu'on a un facteur d'utilisation qui est de seulement trente-neuf pour cent (39 %), moins de débit, donc on se retrouve avec des débits plus
645 faibles que quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s), donc des vitesses qui sont aussi plus faibles.

On me dit, donc si vous voulez, au débit médian que nous avons l'été qui est de quatorze mètres cubes-seconde (14 m³/s), on se retrouve avec des vitesses de zéro virgule vingt-sept
650 mètre à la seconde (0,27 m/s), avec des poissons qui sont déjà un peu plus matures et qui ont des capacités de natation un peu plus importantes, donc qui sont capables de s'échapper.

Donc si je comprends bien, on n'a pas de problème au moment de la crue, parce qu'ils sont pas là, et on n'a plus de problème pendant l'été, parce qu'on a des débits plus faibles, et on
655 a des poissons plus forts.

Donc finalement, notre conclusion, c'est qu'on n'a pas vraiment de problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

660 Est-ce que quelqu'un a des commentaires à ajouter du MDDEP, MPO ou MRNF, suite à la réaction du promoteur?

Ça va, merci.

665

PAR LE PRÉSIDENT:

Étant donné qu'il n'y a personne qui a des commentaires à faire, on va continuer un peu sur ce qui a été mentionné par madame Paul et par le MRNF, c'est-à-dire les anguillettes!

670

On a demandé au promoteur de réaliser un inventaire supplémentaire sur les anguillettes.

Monsieur Lastère, qu'est-ce que vous pensez de cette demande supplémentaire?

675 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Bien, disons que les gens du MDDEP connaissent notre position là-dessus. On a trouvé que c'était absolument excessif de nous redemander de faire ces pêches.

680 On a demandé à parler avec les gens qui justement faisaient cette demande, c'est-à-dire le MRNF Faune de Sept-Îles, on n'a pas pu se parler.

Il faut savoir que des études de remontée de l'anguille ont été faites en 2002-2003, en 2003 par SNC-Lavalin Procéan, et leur conclusion, c'est: on ne trouve pas d'anguille au-delà de la Courbe du Sault.

685 Ces études ont été reprises par la compagnie Tecsalt, Sylvain Lacasse, qui venait de faire les études environnementales de Magpie où leur conclusion, avec les moyens de pêche mis à l'époque en place, ont été de trouver de l'anguille en amont du barrage de Magpie.

690 Ils ont utilisé les mêmes procédures, les mêmes systèmes de pêche qu'il pourrait vous décrire, et la conclusion, c'est: on ne retrouve pas d'anguillette ou d'anguille au-delà de la Courbe du Sault.

695 Donc si vous voulez, à six (6) ans de décalage, la conclusion est absolument la même.

En plus, si vous voulez, quand on voit le passage d'eau, qu'on le voit en étiage, qu'on le voit en crue, disons que la remontée des anguillettes se fait plutôt quand il y a déjà moins d'eau, vous avez vraiment ce goulet de la chute du numéro 1 qui est double, et le bon entendement, la bonne connaissance du terrain, pour les gens qui vont sur place, c'est quand même de constater que la possibilité d'anguillette de remonter, elle est absolument très très faible, sinon qu'elle n'existe pas. On n'en a pas trouvé, donc on déduit très facilement qu'elle n'y est pas.

700 Mais même si elle passe cette chute numéro 1, elle tombe sur la chute numéro 2 qui est encore plus verticale, qui est un peu plus haute, qui a des surplombs, donc ces larves d'anguillette, elles ont encore un obstacle encore plus important.

705 Donc l'entendement normal, c'est de conclure que de l'anguillette au-delà de la Courbe du Sault, il y a un doute disons raisonnable, je veux le formuler correctement, que justement, il y en a pas de cette anguillette.

710 Donc de nous redemander de faire des pêches nocturnes qui n'ont pas été faites à cause du danger, on a bien exprimé pourquoi. C'est que si jamais les gens ont un accident en pleine nuit sur ça, on n'a aucun moyen d'évacuation.

715 Donc c'est pour ça qu'on a trouvé que c'était beaucoup comme demande.

L'autre demande qu'on nous fait, c'est d'aller pêcher un lac qui nous a pas encore été déterminé, beaucoup en amont. Pour aller à ce lac-là, le seul moyen, c'est d'aller en hydravion, si j'ai bien compris, déposer les engins de pêche, revenir, repartir en hydravion, faire ça plusieurs fois.

720

Donc c'est quand même des coûts très très importants pour, si vous voulez, confirmer quelque chose qui nous paraît évident, qu'il n'y a pas d'anguille au-delà de la Courbe du Sault.

725

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais le lac en question, monsieur Lastère, c'est pour trouver de l'anguille?

730

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Bien, on suppose, le MRNF suppose que dans ce lac, il y aurait peut-être de l'anguille, et donc d'aller poser des engins pour vérifier s'il y a déjà de l'anguille dans ce lac-là.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais aller voir du côté du MRNF, je veux avoir la position du MRNF là-dessus.

Si le lac est vraiment situé en amont, il y aurait des anguilles dans un lac?

740

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Bon, j'ai plusieurs précisions que je veux apporter, suite à tout ce qu'on vient d'entendre, puis je vais en venir aussi au lac.

745

Ce qu'on a demandé de suivis, d'études complémentaires sur l'anguille, ça vient principalement de mon collègue qui a fait avec moi des commentaires tout le long du processus. Ça fait que je vais livrer, c'est comme plus lui qui s'est occupé de ce côté-là. C'est quelqu'un qui a une très grande connaissance du territoire, parce que ça fait comme vingt-cinq (25) ans et plus qu'il travaille ici au service de Faune du bureau de Sept-Îles. Je vais dire service de Faune, parce que ça a changé quand même beaucoup de nom au fil des années.

750

Puis lui ce qu'il disait, puis on l'a fait comme commentaire aussi de façon officielle, c'est que l'anguille, on la retrouve à plusieurs endroits dans à peu près tous les bassins hydrographiques de la Côte-Nord, puis on la retrouve parfois très loin en amont.

755

Puis on donnait des exemples, notamment au niveau de la rivière Godbout, au niveau de la rivière Moisie où ce qu'on retrouve dans le secteur de Katchapahun qui est, je crois, à cent soixante kilomètres (160 km) en amont de la rivière, où ce qu'il y a énormément de chutes puis de rapides importants à franchir.

760

Ça fait que tout ce qu'on voulait dire là-dedans, c'est que c'est quand même difficile d'établir jusqu'à quel point un obstacle est franchissable ou pas par l'anguille, puis qu'elle peut franchir des obstacles quand même très importants.

765

Ça fait que c'est dans ce sens-là que nous, on était d'avis qu'il y avait lieu d'aller faire des inventaires supplémentaires pour s'en assurer qu'il n'y a pas d'anguille en amont; s'il y en a pas, tant mieux ou tant pis, puis s'il y en a, bien au moins, c'est ça, on s'en sera assuré, on va être sûr de ça.

770

Puis la manière de le savoir, bien, évidemment, il y a différents types de façons de faire. Il y avait l'inventaire d'anguillette nocturne, puis il y avait aussi aller plus en amont. La question du lac, ce qui arrive, c'est que mon collègue a pas encore fait ses commentaires pour le protocole qu'il doit appliquer cet été pour les inventaires supplémentaires.

775

Puis étant donné que ces inventaires-là se font en juillet, à partir de juillet à peu près, puis que bon, comme tout le monde, on a bien des dossiers, on est bien débordé, il a pas mis une priorité tout de suite là-dessus.

780

Puis on s'est rendu compte qu'au niveau du lac qu'il avait ciblé, ça pourra pas faire l'affaire. Mais l'idée, c'est d'aller plus en amont sur la rivière.

785

Donc il y a pas nécessairement la question d'aller inventorier un lac. Par contre, c'est sûr que l'accès est plus limité. Donc ce serait d'aller plus en amont avec des engins de capture, verveux, filets de trappe, pêches électriques, pour faire de l'effort supplémentaire puis de l'inventaire nocturne d'anguillette qui est une méthode aussi qui peut, en tout cas à tout le moins qui est complémentaire, pour s'assurer de la présence d'anguille ou pas.

790

Ça fait que c'est dans ce sens-là qu'on a fait cette demande-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Guérin.

795

Je vais aller voir monsieur Lauzon du MPO. Est-ce que vous êtes du même avis que le MRNF face à la possibilité d'anguille en amont des chutes du Sault?

PAR M. MICHEL LAUZON:

800

Bien, disons qu'il existe toujours une possibilité ou une probabilité qu'on retrouve de l'anguille plus en amont. Ces considérations-là liées à la ressource, on les a plus laissées à la province, puis disons qu'on a moins tapé sur le clou sur cet aspect-là.

805

On croyait que les inventaires, comment ils avaient été faits, avec l'évaluation aussi du degré de franchissabilité par la méthode Steinbach étaient suffisants puis nous confortaient. On n'avait pas une préoccupation qui était prononcée par rapport à ça.

810 Quand on a vu que la province insistait par rapport à ça, on n'a pas cru bon d'insister de
notre part. Mais évidemment, s'il y a des inventaires additionnels pour confirmer la présence ou
pas, bien, ça va nous rassurer dans le choix qu'on a fait.

 Mais de notre part, on n'a pas exigé d'inventaire additionnel pour l'anguille.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

 Parfait, merci. En passant, les questions supplémentaires, votre deuxième série de
questions, vous allez la déposer aussi au BAPE?

PAR M. MICHEL LAUZON:

820

 Oui, comme il avait été convenu cet après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

 Maintenant, madame Paul, qu'est-ce que vous en pensez, vous, de l'anguille?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

830

 Au-delà de mon opinion personnelle sur l'anguille...

PAR LE PRÉSIDENT:

 En fait, l'opinion du ministère, vous comprendrez!

835

PAR Mme MIREILLE PAUL:

 C'est une espèce qui est une boîte à surprises, l'anguille. Le commentaire de Stéphane
était tout à fait approprié.

840

 C'est une espèce, d'un projet hydroélectrique à l'autre, sur la Côte-Nord, c'est une espèce
qui est mal connue sur la Côte-Nord et c'est une espèce pour laquelle on en apprend un peu plus
à chaque fois.

845

 Et c'est effectivement une espèce qui réserve des surprises. Ceci dit, si le MDDEP a
posé la question concernant les inventaires complémentaires à la suggestion de nos collègues
du MRNF, c'est certainement pas parce qu'il trouvait la question excessive, comme l'a dit
monsieur Lastère, et je rappelle que monsieur Lastère dans sa réponse a pris l'engagement
d'aller faire ces inventaires-là s'ils sont capables d'être réalisés de façon sécuritaire.

850

 Alors maintenant, on attend les résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans l'éventualité où il y aurait anguille en amont, quel serait l'impact sur les structures de montaison et de dévalaison?

855

PAR Mme MIREILLE PAUL:

En fait, il y aurait d'abord un impact sur ce qu'on vient de parler tout à l'heure, ce que Mélissa a exposé par rapport aux grilles. On réévaluerait à ce moment-là la nécessité de rapetisser l'espacement des barreaux.

860

Pour ce qui est des structures de montaison, le promoteur a fait des propositions pour permettre l'accès, avait fait des propositions pour permettre l'accès à la fosse 3 en montaison et ensuite, l'anguille a une capacité de reptation, les anguillettes ont une capacité de reptation qui est assez phénoménale.

865

Ce serait, à ce moment-là, révisé par rapport aux propositions que le promoteur a faits. De la confirmation de présence d'anguille en amont nous amènerait certainement à réviser les informations qui ont été fournies et à reconsidérer la nécessité de favoriser sa montaison.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

875

Oui, allez-y monsieur Lauzon.

PAR M. MICHEL LAUZON:

Monsieur le Président, si jamais l'anguille monte, il faut comprendre qu'on y met un obstacle additionnel avec un seuil de quatre mètres (4 m) de hauteur sur la chute numéro 1, et là, ça pourrait compromettre la franchissabilité de cette chute-là, si jamais elle peut se rendre en haut, en amont des ouvrages.

880

Donc il faudrait revoir ou reconsidérer ou repenser le muret, pour faire en sorte qu'il soit capable d'être franchi par l'anguille si jamais il y a de l'anguille en amont.

885

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

890

Maintenant, advenant qu'il y en ait, puis qu'on regarde ça, si les anguilles, bon, pour remonter la rivière, il y aura possiblement trois (3) choix à utiliser ou encore trois (3) voies pour

pouvoir aller vers l'amont, soit le canal de fuite, une rampe pour les poissons et une rampe pour les anguillettes.

895

Est-ce qu'on connaît l'efficacité de ce type d'aménagements, le taux de succès de ce type d'aménagements?

Et je vais aller vous voir, monsieur Lastère, après.

900

PAR Mme MIREILLE PAUL:

À qui vous posez la question, monsieur le Président?

905

PAR LE PRÉSIDENT:

À vous trois (3).

910

Commençons par vous, madame Paul, étant donné que vous êtes plus dans mon champ de vision!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

915

Si on parle des structures de montaison pour les anguillettes, c'est quelque chose de très simple. Étant donné leur capacité de reptation, ça apporte un succès relativement bon.

Il y a quelques exemples au Québec d'installations – c'est très simple, c'est vraiment très très simple. Hier, quand on parlait du saumon, on parlait de structure très élaborée, ce que monsieur Touzel appelait le "fishway", c'est des structures coûteuses élaborées, tout ça.

920

On n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur pour les anguillettes. C'est vraiment uniquement de leur fournir un substrat qui leur permet de s'agripper pour pouvoir monter et, de ce que j'en connais, ça fonctionne bien.

925

Peut-être que monsieur Guérin aurait des choses à ajouter par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Paul. Monsieur Guérin.

930

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

J'ai rien à ajouter, ça va dans le même sens que Mireille Paul. C'est quelque chose de pas dispendieux puis d'assez simple.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Guérin.

940 Et, j'imagine, monsieur Lauzon, que vous êtes dans la même veine de pensée?

PAR M. MICHEL LAUZON:

945 Bien moi, je suis pas un spécialiste de ce genre de structures là, même si je suis d'accord avec les propos de mes collègues.

950 Mais chez nous, on n'a pas analysé, dans le secteur qu'on parle, pour la montaison ni la dévalaison, ni la montaison, parce qu'on n'avait pas statué sur qu'est-ce qu'on allait faire ou conserver, puis j'ai pas cru utile de faire analyser ces structures-là tant et aussi longtemps qu'on savait pas l'idée de montaison ou seulement dévalaison.

Le système qui a été présenté dans l'étude d'impact, au complément de réponse, a pas été analysé chez nous, va être analysé ultérieurement.

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lauzon.

960 Donc selon vos propos, madame Paul, vous dites que c'est une facilité déconcertante de faire un petit travail, puis il y a pas de problème, ça va monter.

965 Mais est-ce que dans les rivières où il y a présence actuellement d'anguille, prenons par exemple la Magpie, est-ce que le taux de succès de ces équipements-là fait en sorte que l'anguillette remonte de façon facile, puis qu'il y en a beaucoup qui remonte?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

970 Il faut comprendre que la rivière Magpie, la hauteur, on va dire, du tronçon court-circuité se compare pas à ce qu'on connaît sur la Courbe du Sault.

Magpie, le tronçon court-circuité est très court, et la différence de niveau entre le bief amont et le bief aval se compare pas du tout.

975 Donc en partant, l'effort physique que l'anguillette doit fournir pour monter est pas aussi considérable. Il y a eu effectivement installation de substrats pour lui permettre de monter, il y a eu des inventaires de faits sur ces substrats-là l'été dernier, et ça fonctionnait bien.

C'était utilisé, il y avait de la reptation sur le substrat, ça fonctionnait relativement bien, oui. Les inventaires nocturnes ont été concluants.

980

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Paul.

985

Maintenant, on demande aussi au promoteur de faire l'inventaire de l'éperlan. Je pense que c'est le MRNF qui demande ça également.

Est-ce que vous pourriez nous en parler un peu plus, monsieur Guérin, à savoir les raisons qui motivent votre ministère à demander un inventaire d'éperlan?

990

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Oui. C'est qu'au niveau, quand l'étude d'impact a été faite, il y a eu des pêches d'effectuées, sauf que les pêches qui ont été réalisées se sont faites en plein été, je crois que c'est juillet-août, en dehors de la période où ce qu'on retrouverait des géniteurs d'éperlan dans la rivière qui seraient plutôt mi-mai jusqu'à la fin juin.

995

Puis dans l'étude, on mentionnait la présence possible de l'éperlan dans la rivière qui provenait de données du MPO, je crois, mais c'était pas des données avec une grande certitude.

1000

Donc c'est sûr qu'au niveau d'une étude d'impact, bien, on doit décrire le milieu, puis décrire les espèces, les habitats présents. Donc à ce niveau-là, il y avait un doute quant à la présence d'éperlan, d'où la demande d'aller voir s'il y a des géniteurs au printemps, puis de caractériser les frayères si ça fraie. C'est dans ce sens-là.

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, est-ce que le promoteur s'est engagé à réaliser cette étude-là? En fait, la pêche en question?

1010

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Oui, il s'est engagé auprès du MDDEP à faire ça.

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Guérin.

1020 Si on trouve des anguilletes, je reviens encore à l'anguille, en amont, quelle implication
que ça pourrait avoir sur le projet? Et je laisse les trois (3) spécialistes de l'anguille me répondre
là-dessus, donc au niveau du MDDEP, après ça MRNF, et monsieur Lauzon!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1025 On en revient à rediscuter de la prise d'eau et l'espacement aux barreaux de la grille.
C'est à ça essentiellement qu'on en revient.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Parfait, merci madame Paul.

Oui monsieur Lauzon!

PAR M. MICHEL LAUZON:

1035 Cet élément-là et aussi la franchissabilité éventuelle de la chute numéro 1 avec un seuil
de quatre mètres (4 m) additionnel à gravir. Ça évidemment, il faudrait s'assurer qu'il y ait encore
un passage possible, qu'on brise pas le passage, si passage il y a.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Monsieur Guérin, est-ce que vous avez des choses à ajouter?

1045

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Pas vraiment. Ça a vraiment été tout discuté. C'est les grilles, puis au niveau de la
franchissabilité par après.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Guérin.

1055

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Paul, vous nous aviez promis de nous faire une présentation de la politique des
débits réservés au ministère et nous donner des débits réservés, la politique qui s'applique dans
d'autres cas semblables.

1060

PAR Mme MIREILLE PAUL:

La demande que vous m'aviez faite concernait les débits esthétiques!

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça va faire pareil, madame Paul!

1070 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Parce que moi, j'ai une présentation sur les débits esthétiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 Allez-y, on vous écoute!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1080 En fait, la présentation est sur l'ordinateur qui est devant vous, alors si vous me permettez, je vais me déplacer!

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ma question est corrigée pour des débits esthétiques!

1090 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Donc à votre demande, j'ai préparé une très courte présentation sur les centrales hydroélectriques et le débit esthétique.

1095 Vous m'aviez demandé d'un peu vous exposer comment c'était traité et comment, c'était quoi l'état de la situation par rapport au nombre de centrales qu'on avait au Québec et quelles sont celles qui présentaient un débit esthétique.

1100 J'ai dû retourner, je dirais, dans les archives du ministère, parce qu'il faut comprendre qu'au niveau des petites centrales, et c'est essentiellement là qu'on a des débits esthétiques, au niveau des petites centrales, la première vague de construction de petites centrales découlait d'un appel d'offres qui s'appelait l'APR-91 et qui s'est fait, les centrales se sont construites à peu près avant 1995.

1105 À cette époque-là, bon, il y avait eu des propositions faites par certains promoteurs pour
entretenir les débits esthétiques, les méthodologies d'évaluation, les méthodologies de
détermination, malheureusement, je peux pas vous les présenter, parce que je dirais que la
présentation se divise entre les anciens et les modernes, et cette vague-là fait partie des anciens.

1110 Il y avait pas, à l'époque, la possibilité de faire des simulations visuelles non plus, alors ce
que j'en comprends, c'est que les promoteurs faisaient des propositions où le débit esthétique
était, je dirais, en accord avec une rentabilité du projet.

1115 Et pour vous faire une statistique rapide, dans cet APR-91, j'ai recensé, il y en avait peut-
être plus, mais en tout cas, j'ai réussi à recenser cinquante-six (56) petites centrales et là-dessus,
je crois que j'en ai huit (8) qui présentent des débits esthétiques.

1120 Alors je les ai listées ici. Je vous ai mis l'information que j'avais, c'est-à-dire pour chacun
des projets, on avait donc des puissances qui étaient autour de dix (10 MW) ou inférieur à dix
(10 MW). Vous voyez que c'est très variable.

Et les débits esthétiques, sur la diapositive, ça va de trois virgule trente-six (3,36 m/s), ça
va à un (1 m/s), donc ça variait vraiment beaucoup d'un emplacement à l'autre.

1125 Malheureusement, je suis pas capable de déterminer comment ces débits-là ont été
évalués. Pour la plupart, c'est pas des projets qui ont fait l'objet non plus d'une évaluation
environnementale; les projets avaient été autorisés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité
de l'environnement.

1130 Donc ça, c'est la suite toujours. Vous voyez, on a des centrales, ça va de zéro virgule
vingt-huit (0,28 MW), c'est excessivement petit comme production, à seize virgule deux
(16,2 MW), et on a des débits esthétiques qui varient.

1135 Je suis pas non plus capable de vous dire si ces débits-là étaient pour quelle période.
Pour ces projets-là, j'ai pas l'information, je peux uniquement vous donner l'ampleur, on va dire,
des débits qui ont été fournis.

1140 Maintenant, si on vient à, je dirais, une période un peu plus récente! Vous avez trois (3)
centrales, chutes Chaudière, Angliers dans l'Outaouais sur le Réservoir des Quinze et Magpie
qui est à côté d'ici, pour lesquelles il y a des débits esthétiques.

Dans le cas de chutes Chaudière, les débits sont, je dirais, la séquence des débits est
très élaborée, très précise. C'est fixé dans le décret d'autorisation.

1145 Le promoteur avait fait des propositions qui ont été bonifiées dans le décret, et c'était fait
sur la base d'une analyse, on va dire de ce que les hydrauliciens appellent les débits classés,
c'est-à-dire qu'à partir de la séquence chronologique de données qu'on avait qui s'échelonnaient

sur probablement au moins une trentaine d'années, le promoteur a fait des analyses de débit avec leur occurrence en fonction de ces périodes-là et a fait des propositions. Et nous, on a repris cette analyse-là et on a, je dirais, augmenté un peu dans certains cas.

1150

Mais il faut comprendre que chutes Chaudière, c'est une centrale qui se trouve au milieu d'un parc très fréquenté; à l'époque, on était entre Charny et Saint-Rédempteur, maintenant c'est Lévis, mais je dirais qu'un des enjeux majeurs de ce projet-là, c'était justement le débit esthétique.

1155

Donc vous voyez, on passe de vingt-cinq (25 m³/s) à trente-sept (37 m³/s), on va dire dans le pic de fréquentation du parc, et on revient à trente (30 m³/s) à l'automne, les fins de semaine, vingt-cinq (25 m³/s) les autres jours de la semaine.

1160

J'ai avec moi, en version électronique, le rapport d'analyse où cet aspect-là est discuté, si jamais vous voulez que ce soit déposé, je peux vous en laisser un fichier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

Ce serait bien, madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1170

D'accord. Maintenant, pour Angliers, une puissance de vingt-cinq (25 MW), le promoteur a déposé, a proposé dix mètres cubes-seconde (10 m³/s) de débit esthétique.

1175

Et ici, la particularité, c'est que ce n'est pas seulement un débit visuel, c'est un débit sonore. Parce que la population vit très près du déversoir, et les gens ont dit, les gens de la population ont dit au promoteur, nous, on est habitués au bruit de la chute, l'eau passait à l'extrême droite et les gens aimaient le bruit de la chute.

1180

Bon bien, pour eux, c'était un impact de perdre le bruit de la chute, parce que l'eau allait passer dans la future centrale. Alors le promoteur s'était donc engagé à laisser passer dix mètres cubes-seconde (10 m³/s) et à faire un suivi du climat sonore. C'est un peu particulier.

1185

Mais à ce moment-là, il aurait fait, parce que la centrale qui a été autorisée depuis déjà un certain temps, pour le moment, est toujours pas construite, mais le promoteur s'était engagé à faire un suivi du climat sonore du bruit d'une chute à dix mètres cubes-seconde (10 m³/s), pour s'assurer que ça remplit, dans le fond, les exigences des citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous savez, madame Paul, je pense qu'on avait fait la réflexion, voilà quelques années, de l'autoroute Décarie, il y avait un bruit de vague. C'est pour amoindrir effectivement, c'est ça!

1190 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

C'est ça. Sauf que Angliers puis le boulevard Décarie, ça se compare pas!

Angliers, probablement ce que des gens craignaient, c'est le silence total!

1195

Maintenant, Magpie, donc la plus récente qui a été autorisée aux Évaluations environnementales et qui comporte un débit esthétique, c'est une grosse centrale, quarante mégawatts (40 MW).

1200

Le promoteur, encore une fois, a proposé vingt-cinq mètres-cubes-seconde (25 m³/s) de la fin juin à la fête du Travail, de huit heures (8 h) à vingt heures (20 h). Donc pendant la saison touristique, si vous passez sur la 138, parce qu'elle est visible, d'ailleurs je vous encourage à aller faire un petit tour, c'est pas loin.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Demain matin!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1210

Ah bon. Là, elle triche un peu, parce qu'on est en pleine crue, alors il y a aucun problème, il y a de l'eau qui passe par-dessus le déversoir, il y en a en quantité.

1215

Mais si vous revenez fin juin, vous aurez vingt-cinq mètres cubes-seconde (25 m³/s) le jour.

1220

Le retour, parce qu'il y a également un débit écologique, le retour au débit écologique qui est, je crois, de quatre mètres cubes-seconde (4 m³/s), se fait sur quatre (4) heures. Donc la décroissance, on va dire, du débit, se fait très très très lentement, pour revenir à un débit beaucoup plus faible la nuit.

Et évidemment, pour les autres périodes de l'année, on est uniquement au débit réservé écologique.

1225

Alors c'est l'information que je pouvais vous livrer sur la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est excellent, merci madame Paul.

1230

PAR Mme MIREILLE PAUL:

De rien.

1235 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Lastère, indiquez-nous comment vous avez fait votre choix, le choix du cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) comme débit esthétique?

1240 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Nous allons donc vous présenter les photos, les photos du site. On a fait simplement par visualisation par rapport aux différents débits qui sont dans la rivière.

1245 Alors ça, c'est en été! Alors vous voyez, si aujourd'hui il y avait un accès au site et que les gens pouvaient voir la Courbe du Sault, donc on voit surtout ici vue d'hélicoptère la chute numéro 2. En été, en période d'étiage, avec un débit qui est de douze mètres cubes-seconde (12 m³/s) dans la rivière.

1250 Bien, on constate qu'en partie gauche de la chute, si vous voulez, il y a plus d'eau. Donc en été, on verrait, si vous voulez, là où on a prévu de faire les belvédères, on ne verrait absolument rien. Parce que dans les conditions normales d'étiage d'été, l'eau ne passe pas là.

1255 L'eau s'échappe, si vous voulez, après la chute numéro 3, elle s'échappe sur le côté et disparaît dans cette "encavure", dans ce canyon qui est ici, que l'on voit quand on est en hélicoptère, mais que l'on ne voit pas...

PAR LE COMMISSAIRE:

1260 Pour les fins de la transcription, indiquez-nous sur quelle rive se trouve ce canyon!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1265 Ça, c'est la rive droite, OK. On est toujours dans le sens d'écoulement de l'eau, donc c'est la rive droite.

1270 Et, si vous voulez, vous allez avoir le pont, vous allez avoir le chemin écologique, écotouristique, avec par exemple ici, c'est là où il y avait beaucoup de bruine ce matin, c'est un des futurs belvédères. Et donc aujourd'hui, si on le respectait comme ça, vous voyez, on aurait une belle paroi de roc à visualiser.

Donc on a la chance, dans ce projet-là, avec un débit qui est relativement faible, qui pourrait être même diminué, de simuler, si vous voulez, les périodes de hautes eaux.

1275 Alors on va vous montrer, voilà! Là, vous êtes en période – non, ça, c'est la simulation cinq mètres cubes (5 m³/s), tu as des forts débits, en forts débits, en crue.

Ah, tu les as pas!

1280 C'est pas tout à fait la crue, mais c'est déjà un bon débit. Donc on voit bien que de la chute numéro 3, l'eau s'échappe en rive droite, disparaît dans le canyon, et qu'une fraction de l'eau, en fin de compte, c'est en proportion de un dixième qui va dans la section gauche, alors que le reste s'échappe par les différents passages vers la rive droite, si vous voulez.

1285 Donc ici, on se retrouve avec un débit qui était le débit de quarante-huit mètres cubes-seconde (48 m³/s). Et on voit qu'avec un débit qui est à peu près de cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) ici, que cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) s'échappe à cet endroit ici. Et donc on a cet aspect esthétique.

1290 Donc nous, ce que l'on propose, c'est que, même lorsque, comme débit touristique, de retrouver au moins l'esthétisme de cette chute-là, de retrouver, si vous voulez, ce débit de cinq mètres cubes (5 m³/s) que l'on va diriger prioritairement vers la rive gauche, donc vers la paroi de la chute numéro 2.

1295 Donc un seuil est prévu d'obturation, c'est un seuil qui n'est pas important, qui fait quatre mètres (4 m) de large sur à peu près deux mètres (2 m) de haut, un tout petit seuil dont on connaît pas exactement la dimension, parce que bien sûr, c'est un problème d'accès, mais on parle d'un seuil qui va faire peut-être un mètre cinquante (1,50 m) de large, qui va obturer ces passages et qui va donc concentrer l'eau vers cette zone pour la faire cascader à ce niveau-là qui sera vraiment l'intérêt touristique.

1300 Donc l'important, c'est qu'on va retrouver, avec simplement cinq mètres cubes (5 m³/s) de débit esthétique, comme si la rivière avait quarante-huit mètres cubes (48 m³/s) en ce moment. C'est-à-dire que c'est une période, quarante-huit mètres cubes-seconde (48 m³/s), vous avez un débit qui est égal à ce que quarante-huit mètres-seconde (48 m³/s) vingt pour cent (20 %) de la période de l'année, il égale ce débit ou il excède ce débit.

1305 Donc on le retrouve à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1310 Comment vous faites pour estimer à cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) le débit en rivière gauche, est-ce que ça a été mesuré?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1315

Oui, parce qu'ici, vous avez un accès qui est par, c'est depuis la rive gauche, donc vous avez accès à cette échancrure. Donc on l'a pris dans, si vous voulez, on l'a pris dans les conditions de débit minimum.

1320

Et si on revenait, quand en été, on a été capable de mesurer exactement comment était cette échancrure. Et ensuite, quand vous faites passer l'eau, vous n'avez qu'à mesurer le niveau d'eau et bon, par des formules hydrauliques, vous trouvez combien il passe dans cette trouée, si vous voulez.

1325

Donc c'est pour ça qu'on a pu vérifier, puis la répartition de l'eau qui est, par exemple, pour ce qu'on avait à peu près hier, on était à peu près dans les conditions d'un cinquante mètres cubes (50 m³/s) ce matin, pardon, dans les conditions de cinquante mètres cubes-seconde (50 m³/s), et d'un cinq mètres cubes (5 m³/s) qui arrivait à peu près à ce niveau-là.

1330

Donc, c'est assez impressionnant, parce que d'un seul coup, on fait cascader l'eau et donc, on a l'impression, on a une impression importante de débit d'eau, d'où l'intérêt touristique où en met un petit peu plein la vue, quoi!

PAR LE COMMISSAIRE:

1335

Et vous proposez d'ajouter, de faire passer de l'eau à cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) quand il y aura des visiteurs. Expliquez-nous comment vous avez l'intention de procéder?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1340

Alors notre proposition, c'est pendant la période estivale, donc touristique. Lorsque les gens vont arriver au stationnement qui est au bout de la route d'accès, donc vous allez avoir les véhicules qui vont arriver, et on va détecter à ce moment-là la présence de personnes.

1345

Et dans le déversoir, nous avons parlé d'une vanne qui va se relever, qui va tout de suite faire passer ce débit de cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s). Quand je dis tout de suite, ça va quand même se faire sur à peu près une minute, le temps d'ouverture de la vanne, et qui va restituer ce débit dans la rivière, le concentrer encore une fois dans la partie gauche.

1350

Et donc, les gens, quand ils vont pouvoir visiter le site, vont pouvoir l'apercevoir.

1355

Alors ça, c'est un automatisme que l'on propose, parce que, si vous voulez, ma simulation, c'est pourquoi laisser la lumière brûler dans la pièce s'il n'y a personne, donc on se dit, quand il y a une personne qui visite le site, c'est pas la peine de perdre cette eau, et on préfère la turbiner pour justement essayer d'atteindre une production suffisante pour, vous savez, toujours obtenir cette rentabilité du projet.

1360 Par contre, il est sûr que pendant les périodes d'affluence, comme par exemple la haute période touristique ou les samedis et les dimanches, nos opérateurs vont être sur place à circuler un peu pour surveiller un peu discrètement ce qui se passe, pour pas qu'il y ait d'abus, des choses comme ça.

1365 Et si on se rend compte que les voitures arrivent constamment et qu'il y a un succès au point de vue touristique, si vous voulez, on déconnectera ce système de contrôle et à ce moment-là, le débit restera en permanence cette journée-là. Une belle journée bien ensoleillée, période de vacances, il y a de la circulation, bon, on aura ce débit touristique pendant tout le temps.

PAR LE COMMISSAIRE:

1370 Avez-vous estimé le nombre d'heures ou de jours?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1375 Alors dans notre estimation de calcul de la production, on a prévu qu'entre le 15 juin et le 15 septembre d'avoir une moyenne de quatre point cinq (4,5) heures tous les jours de passage de débit esthétique.

1380 Donc sur l'ensemble, vous avez la période, si vous voulez, de présence qu'on suppose des gens, c'est-à-dire neuf heures (9 h) le matin à disons six heures (6 h) le soir, et on a pris à peu près la moitié de ce temps-là. Ce qui fait qu'on se dit, il y a des journées où il va pleuvoir, il y a des journées où il y a personne qui va se présenter, donc on a pris la moitié.

C'est comme ça qu'on l'a estimé.

1385 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est des conditions qui pourraient se voir également en période de crue estivale où on aurait un débit esthétique et plus?

1390 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

1395 C'est sûr que si on est en période estivale et que d'un seul coup, il y a un coup d'eau, si le débit se met à dépasser le quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s) de la turbine, eh bien, on aura un débit esthétique volontaire et obligatoire. Tout l'excédent d'eau va être obligé de passer au-dessus du déversoir et d'être évacué.

PAR LE COMMISSAIRE:

1400 Et par la suite, après la crue, on revient au débit esthétique et au débit écologique en l'absence de visiteurs?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1405 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et là, il peut y avoir...

1410 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

1415 Et tout ça se fait simplement par contrôle de niveau d'eau. Si vous voulez, quand on a trop d'eau, nous, on va prendre simplement nos quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s), on peut pas prendre plus, parce que c'est la capacité maximum des turbines. Toujours il y aura, par l'échancrure, en été, le débit écologique qui passera et en présence de touristes, il y aura le débit touristique.

1420 S'il y a trop d'eau, eh bien, ce débit sera naturellement constant et supérieur au cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s).

PAR LE COMMISSAIRE:

1425 Le MRNF et Pêches et Océans semblaient préoccupés des effets négatifs de ce débit esthétique sur le poisson, est-ce que c'est encore le cas?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1430 Nous autres, on n'est pas contre le tourisme, mais c'est sûr que les débits esthétiques, ça nous préoccupe beaucoup, parce qu'on se trouve à augmenter évidemment de façon rapide le débit.

1435 Donc on passe d'un débit écologique de point trois mètre cube (0,3 m³/s) à cinq mètres cubes par seconde (5 m³/s), c'est seize (16) fois plus. Ça va générer des appels d'eau, donc peut-être des montaisons, des déplacements de poisson, et par après, évidemment on ferme l'eau rapidement, bien, l'eau passe rapidement de cinq (5 m³/s) à point trois mètre cube par seconde (0,3 m³/s), puis ça peut générer des assèchements, des pochettes où ce que les poissons peuvent rester pris.

1440 Ça fait qu'au niveau faune aquatique, c'est des changements importants rapides qui nous préoccupent, nous inquiètent.

Puis on pense que ça pourrait peut-être plus être récupéré, ce débit-là, pour avoir un débit écologique plus élevé, là.

1445 Ça allait dans ce sens-là, les commentaires qu'on a faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 OK. Et monsieur Lauzon?

PAR M. MICHEL LAUZON:

1455 Nous autres, on en est sous le fait que le débit, j'appellerais ça un débit réservé minimum, parce que je pense pas qu'il y ait quelque chose d'écologique là-dedans, le débit écologique serait fort probablement supérieur à ça.

1460 Disons que le promoteur amène des mesures d'atténuation avec ces seuils et ces obturations pour permettre de maintenir des superficies mouillées dans le bief court-circuité qui permet de maintenir certaines fonctions d'habitats, mais on pourrait pas parler de débit écologique. J'aimerais qu'on parle plutôt de débit réservé.

1465 On veut voir avec des scénarios si justement, ce volume d'eau là, si on pouvait pas le mettre à contribution pour la faune aquatique, pour permettre un meilleur fonctionnement des canaux de dévalaison puis des systèmes qu'il y a là, que de l'utiliser entièrement au débit esthétique.

1470 Il y a peut-être lieu d'avoir un débit esthétique, moi, je suis pas un spécialiste de ça, puis c'est pas moi le promoteur pour faire la promotion de ce genre de chose là, mais c'est quand même pas une chute qui est située près d'une route passante. C'est sûr qu'on peut attirer les gens là puis leur permettre de voir la rivière dans des conditions qui leur permettent d'être plus agréable à l'œil, mais disons que nous autres, c'est les conditions fauniques qui nous préoccupent davantage.

1475 Et à cet égard, on aimerait ça avoir un scénario où on utiliserait une partie ou la totalité de ce débit-là qui est déjà prévu, ça donne un volume d'eau annuel dans une période de temps, ça là, pour voir dans quelle mesure on pourrait pas bonifier le débit minimum pour la faune aquatique.

PAR LE COMMISSAIRE:

1480 Merci.

Madame Paul, vous avez une opinion là-dessus, sur un équilibre entre le débit esthétique et le débit réservé?

1485 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

1490 Contrairement à mes collègues de MPO et du MRNF, le MDDEP se doit de concilier tous les usages. Mais effectivement, on trouve qu'il y a un écart assez important entre cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) puis zéro virgule trois mètre (0,3 m³/s) dans le meilleur des cas pour un débit réservé en d'autres temps.

1495 Et on partage leur opinion à savoir, s'il y aurait pas moyen de bonifier un peu le débit réservé écologique, c'est sûr, au détriment du débit esthétique, mais il faut voir dans quelle mesure l'aspect de la chute est modifié si on diminue le débit esthétique et jusqu'à combien on peut le réduire, pour que la chute conserve un attrait touristique.

1500 Les gens se rendront certainement pas là pour regarder un cap de roche, ça, c'est certain, il faut qu'il y ait de l'eau qui coule. Et la difficulté dans ces cas-là, c'est de concilier les exigences de tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Merci. Monsieur Guérin, est-ce qu'il y a des exemples concrets où le fait de garder un débit esthétique qui diminue de façon rapide entraîne des effets néfastes pour le poisson?

Est-ce qu'il y a des exemples concrets qui existent?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1510 Il faudrait que je vous revienne là-dessus, mais encore là, c'est mon collègue qui m'a fait ces commentaires-là. Mais je crois que ça a été observé à d'autres centrales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Bon, si c'était possible, vous allez nous revenir?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Oui.

1520

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous eu connaissance, monsieur Lauzon, de ce phénomène?

1525 **PAR M. MICHEL LAUZON:**

Non. Je suis pas au fait de cette situation-là, mais compte tenu du questionnement qu'on a demandé pour la question des pochettes que ça peut créer, j'ai cru comprendre que le promoteur allait faire un suivi, puis de toute façon, on va en demander un par rapport à ce phénomène-là.

1530

Mais il est certain qu'avec la variation du débit esthétique au débit minimum, compte tenu des simulations qui ont été faites, l'eau va toujours circuler dans le bras gauche, la veine principale, le talweg, donc c'est dans des débits beaucoup plus hauts qui outrepassent cinquante mètres cubes-seconde (50 m³/s), j'ai cru comprendre, qu'il est possible que l'eau passe par-dessus ces ouvrages d'obturation là, puis que l'eau passe par les chenaux sur la rive droite.

1535

Et à ce moment-là, quand le débit diminue, et là, ça a même pas rapport au débit esthétique ou au débit minimal, ça a plus rapport aux phénomènes de crue qui peuvent arriver, puis à ce moment-là, il pourrait y avoir du poisson en dévalaison qui se retrouve dans des pochettes quand on reviendrait à des débits plus faibles, et qu'à ce moment-là, l'eau passerait plus par-dessus les ouvrages d'obturation.

1540

Et à cet égard, on va demander un suivi aussi par rapport à ça, pour s'assurer que ce phénomène-là n'arrive pas, parce que le poisson se retrouverait dans une situation précaire, il pourrait finir par mourir dans une petite plaque d'eau qui se réchauffe, le poisson survivrait pas.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Il n'a pas d'alimentation non plus.

1550

PAR M. MICHEL LAUZON:

Non, pas beaucoup.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lauzon.

1560

PAR LE COMMISSAIRE:

Compte tenu des seuils qui ont été placés pour maintenir des niveaux d'eau, et advenant le cas que la montaison, les aménagements pour la montaison entre les fosses 2 et 3 n'étaient pas justifiés, est-ce que le débit réservé de trois cent litres-seconde (300 l/s) serait satisfaisant?

1565

PAR M. MICHEL LAUZON:

1570 À la lumière des informations que mon collègue Mathieu Leclerc m'a fournies, et justement, on a des questions et des préoccupations additionnelles qu'on avait qu'on va acheminer au promoteur, c'est qu'on croit qu'à ce débit-là, compte tenu du design actuel du système de dévalaison, ce serait un débit insuffisant.

1575 Donc c'est pour ça qu'on a demandé au promoteur de voir dans quelle mesure, qu'il nous montre des scénarios qui permettraient d'augmenter ce débit-là, pour s'assurer que la lame d'eau soit suffisante dans l'ensemble du parcours du système de dévalaison.

1580 Il semble que l'épaisseur de la lame d'eau qui a été considérée par le promoteur serait bonne dans le cas où la pente du système de dévalaison est faible; au moment où ce qu'elle est forte, cette lame d'eau là serait beaucoup plus faible.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et que doit faire le promoteur pour vous démontrer qu'elle est suffisante?

1585 **PAR M. MICHEL LAUZON:**

1590 Bien, on rentre dans des considérations d'ingénierie, là! Moi, je suis pas ingénieur. Il y a des questions qui ont été formulées à cet égard, et je crois que le promoteur va être en mesure de comprendre le libellé de la question, puis de répondre adéquatement aux questions qu'on lui aura soumises par rapport à ces préoccupations-là qu'on a.

1595 De toute façon, ces questions-là vont vous être déposées, vous allez être en mesure de voir. Puis à la lumière des réponses que vous allez pouvoir prendre connaissance, à ce moment-là on verra si c'est satisfaisant ou pas.

1600 Mais le promoteur a proposé cet après-midi qu'il allait modifier son canal d'évacuation, donc de dévalaison, et à cet égard, je crois qu'en même temps, il devrait revoir ce questionnement-là, ces préoccupations-là qu'on a, et d'ajuster en conséquence. Ça donne l'occasion de!

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez des commentaires, monsieur Lastère?

1605 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui, j'ai beaucoup de commentaires! J'espère ne pas en oublier, parce qu'il y a quand même beaucoup de choses qui se sont dites.

1610 Alors je vous ai déjà parlé d'une première incompréhension. La première incompréhension, c'est quand on nous dit, vous passez du débit écologique au débit esthétique, vous avez un coup d'eau, vous avez, ensuite quand vous repassez au débit écologique, vous avez des pochettes d'eau, et vous allez avoir des poissons qui vont se retrouver dans des poches d'eau prisonniers.

1615 Alors tant que le débit dans la rivière ne sera pas au-delà de cinquante mètres cubes-seconde (50 m³/s), l'eau va rester sur la partie gauche, du fait des seuils. On est bien d'accord!

1620 Donc nous, nous allons être avec un débit de zéro trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s), trois cents litres-seconde (300 l/s) qui passe ici. Nos touristes vont arriver, le débit va passer à cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s). L'eau va rester absolument dans cette zone de la rivière.

1625 Et comme le disait d'ailleurs monsieur Lauzon, elle reste ici. Donc quand vous allez passer de zéro trois (0,3 m³/s), vous remontez à cinq (5 m³/s), le temps que les touristes sont là, et vous redescendez à zéro trois (0,3 m³/s). Là, il n'y a absolument pas de pochettes d'eau qui vont se créer supplémentaires.

1630 Parce que toutes ces zones d'eau vont être maintenues, vous avez un petit seuil qui est prévu d'être ici, vous avez un petit seuil qui est prévu d'être ici, de telle manière qu'on garde toutes ces surfaces d'eau mouillées.

1635 Donc vous n'avez pas création de nouvelles pochettes d'eau. Ces pochettes d'eau là, ces bassins d'eau de tenue, elles existent déjà et elles vont être stables, entre zéro trois (0,3 m³/s) et cinq (5 m³/s).

1640 Donc il n'y a pas de risque qu'on sépare des poissons.

1645 Le cinq mètres cubes (5 m³/s) d'eau va dévaler ici, il est concentré, donc si vous voulez, ce sont des conditions de dévalaison qui existent déjà actuellement, et ils tombent ici dans une fosse et vont retomber dans le bassin que l'on a créé, que l'on va créer du fait du mur sur la chute numéro 1.

1650 Donc la conclusion, on est contre l'affirmation qui nous dit qu'il y a des poissons qui vont se retrouver dans des nouvelles pochettes d'eau, qui vont être entre le zéro trois (0,3 m³/s) et le cinq (5 m³/s), prisonniers et ne plus savoir quoi faire.

Maintenant, si on parle au-delà du débit de cinquante mètres cubes (50 m³/s), c'est exact, et c'est prévu pour, l'eau va se mettre à repasser de ce côté-là. Ceci, ça arrive vingt pour cent (20 %) du temps de l'année, donc c'est au moment de la crue et des grandes crues, donc le débit va dépasser.

1655 Alors il est vrai que l'eau va dévaler à ce niveau-là, et comme personne n'a jamais pu encore aller à cet endroit-là, parce que c'est absolument inaccessible, quand on va rediminuer le débit, il se peut qu'il y ait des cuvettes d'eau qui se fassent à ce niveau-là. Ça, c'est quelque chose qu'il faudra aller voir, aller vérifier, et puis peut-être aller aménager, parce que l'accès sera jamais facile à cet endroit-là, pour éviter que justement, il y ait la formation de ces poches d'eau.

Autre chose qui a été dite, il a été dit que le fait qu'on ait un passage de zéro virgule trois (0,3 m³/s) à cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) va changer les conditions de vie importantes.

1660 Alors il faut rappeler que les conditions de vie et de débit vont seulement changer dans le bief court-circuité. Donc on parle à partir de cette chute jusqu'à la restitution de la fosse numéro 2.

1665 Toute l'étude a démontré auparavant que tous ces milieux qui sont existants sont des milieux qui sont de mauvaise qualité, je repasserai la parole à Sylvain pour qu'il le confirme, qui sont de faible qualité, et qu'au contraire, avec la création de ces bassins beaucoup plus stables, et surtout de ce bassin au niveau de la chute numéro 1, on se retrouve avec des conditions beaucoup plus optimales où il y a même possibilité enfin que ces ombles de fontaine qui ont dévalé passivement puissent se trouver au moins un milieu pour vivre.

1670 Donc le fait que vous passiez dans ces zones, ce sont que du roc, il y a pas réellement, les poissons vont pas rester dans ces zones-là. Où ils vont rester, c'est dans la zone du bassin final avant cette chute numéro 1.

1675 À cet endroit-là, vous avez un bassin qui est relativement important, c'est le fameux seuil que l'on va construire de quatre mètres (4 m) de haut. Et donc ce bassin a un volume quand même important. Donc le fait que vous arriviez cinq mètres cubes (5 m³/s), de trois cent litres-seconde (300 l/s) à cinq mètres cubes (5 m³/s) dans ce bassin, vous allez avoir tout de suite la dissipation de l'eau à travers ce bassin et finalement, une vitesse de traversée de cette eau qui va être augmentée, c'est vrai, mais qui va être très faiblement augmentée.

1680

On passe de point zéro un (0,01 m³/s) à point un mètre cube-seconde (0,1 m³/s).

1685 Donc nous, on pense vraiment que les ombles de fontaine, à ce niveau-là, s'adapteront à cette situation et qu'il devrait pas y avoir difficulté.

Ce qu'il faut savoir, c'est que par rapport au milieu actuel qui est très défavorable, ce sont des meilleures conditions.

1690 Donc on trouve que c'est pas une argumentation qu'on peut nous opposer.

Ensuite, à l'aval de la fosse numéro 1, bien, je vous rappelle qu'on tombe, de la chute numéro 1, on tombe dans la fosse numéro 3 que l'on veut être simplement une fosse de

1695 dévalaison, dans notre cas, parce qu'on pense – puis je pense qu'il y avait à peu près un consensus là-dessus que de monter le fameux saumon dans la fosse numéro 3, c'était pas une bonne chose.

1700 Donc on a une zone de dévalaison, et de passer de zéro trois (0,3 m³/s) à cinq (5 m³/s), ça va simplement entraîner le poisson à descendre plus facilement vers la zone intéressante qui redevient naturelle avec le même débit, c'est-à-dire la fosse numéro 2.

Donc au niveau des variations de débit, du débit lui-même, je pense qu'on n'y voit pas de problème.

1705 La dernière problématique dont je me souviens qui a été mentionnée, c'est le problème que le zéro trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) ne serait pas suffisant pour, si vous voulez, générer des conditions de dévalaison et de vie qui soient correctes.

1710 On vous a montré la photo en été où le débit qui reste dans ce côté gauche est à peu près nul, il reste un tout petit peu de débit ici, c'est à peu près le trois cents litres-seconde (300 l/s) justement.

1715 Vous voyez, voilà ce qui reste en été! Donc si on suppose un omble de fontaine qui dévale passivement, bon il peut, c'est vrai, passer par ici, mais il peut continuer par là, et il va subir la dévalaison à trois cents litres-seconde (300 l/s) dans le roc à cet endroit-là.

1720 Donc nous, on va le concentrer, ce trois cents litres (300 l/s), puisqu'on le ferme aussi par un petit seuil ici, on le concentre ici, de telle manière qu'il tombe dans la fosse plutôt que de tomber un peu n'importe où sur les rochers ici.

Donc finalement, par rapport à des conditions naturelles, on voit pas vraiment – on a l'impression qu'on bonifie les choses et que l'argument ne tient pas.

1725 Maintenant, ce trois cents litres-seconde (300 l/s), est-il suffisant pour les questions de température, etc.! À ce niveau-là, je vais passer la parole à Sylvain.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1730 Je pense que Bertrand a brossé un bon portrait pour la situation qu'on a vue en haut de la deuxième chute, entre la deuxième chute puis la troisième chute.

1735 Moi, j'aimerais revenir à la zone d'habitat qu'on retrouve entre la première chute et la deuxième qui est illustrée sur la photo. Je pense que la plupart des gens ont fait la visite sur le terrain aujourd'hui, ça fait qu'ils ont une bonne idée de qu'est-ce que ça représente au débit où on a vu les conditions aujourd'hui.

Ici, la photo illustre les conditions les plus favorables pour l'omble de fontaine; on parle d'un débit d'étiage qui est de l'ordre, ça peut ressembler à quelque chose entre dix (10 m³/s) et quinze mètres cubes par seconde (15 m³/s) sur cette photo-là.

1740

Dans ces conditions-là, c'est là où ce qu'on a le plus grand potentiel d'habitats pour l'omble de fontaine, mais on parle quand même, à ces conditions-là, de conditions qui demeurent tout de même limites pour l'élevage et l'alimentation des jeunes ombles de fontaine.

1745

Ce qu'on a identifié en rouge sur cette photo-là, c'est les zones où on retrouve des conditions adéquates pour permettre aux juvéniles d'omble de fontaine d'habiter puis de faire ce qu'ils ont à faire dans la rivière.

1750

Puis l'ensemble des zones en rouge représente à peine trois cents mètres carrés (300 m²) d'habitats dans l'ensemble de ce segment-là.

1755

Aussitôt que les débits augmentent, tel qu'on l'a vu aujourd'hui, on était, selon Bertrand, autour de cinquante mètres cubes par seconde (50 m³/s), on a vu que la seule zone refuge pour les ombles de fontaine est une petite zone dans ce secteur-là où c'est quasiment le seul endroit où les vitesses sont acceptables et que les poissons peuvent se réfugier au travers des roches pour ne pas être emportés par le fort courant plus vers l'aval.

1760

Ça fait que cette zone-là est vraiment, comme Bertrand disait tantôt, un habitat de faible qualité pour l'omble de fontaine en général, puis d'ailleurs, les ombles de fontaine qu'on a capturés à cet endroit-là avaient une taille très très limitée.

1765

Normalement, les juvéniles d'omble de fontaine qu'on capturait au début du mois d'août devraient avoir une taille de cinq (5 cm) à six centimètres (6 cm), comme j'ai dit dans une réponse précédente, alors que là, ils avaient plutôt une taille de trois (3 cm) à quatre centimètres (4 cm) de longueur. C'était vraiment des individus rachitiques, ce qui démontre qu'ils ont vraiment des conditions limites. Ils doivent constamment se débattre contre le courant dans cette zone de rapide là, ce qui fait qu'il y a une mauvaise alimentation, ils dépensent trop d'énergie par rapport à l'alimentation qu'ils ont.

1770

Ce qui fait qu'on a vraiment des conditions limitantes.

1775

Ce qu'on a proposé comme mesure, avec l'aménagement du seuil qui va se faire ici à la tête de la chute numéro 1, c'est de créer une zone d'écoulement plus lent à cet endroit-là, puis même on va gagner en superficie mouillée, parce qu'on va aller chercher la zone à droite qu'on a bien vue aujourd'hui qui est en faible pente.

Ça fait qu'on va avoir une plus grande superficie mouillée, des vitesses réduites qui vont permettre en tout temps aux poissons qui vont se retrouver dans cette zone-là d'habiter, de se nourrir et ils auront pas à combattre le courant constamment.

1780 Puis ça, c'est aussi vrai pour les jeunes ombles de fontaine que pour les adultes.

Ça fait que globalement, ce qu'on estime dans ce secteur-là, comme j'ai dit tout à l'heure, on a, au maximum, un habitat de qualité d'environ trois cents mètres carrés (300 m²) dans le meilleur des cas, parce qu'il est fortement réduit aussitôt que le débit augmente.

1785 Alors qu'en tout temps, dans les conditions futures, ce secteur-là va avoir six mille sept cents mètres carrés (6700 m²). Donc on a un gain d'habitats important avec le seuil qui est aménagé à cet endroit-là.

1790 Puis ce qui est important de mentionner aussi, c'est que peu importe qu'on soit à un débit réservé de point trois mètre cube par seconde (0,3 m³/s) ou de cinq mètres cubes par seconde (5 m³/s), ça ne change rien à la superficie mouillée et ça ne change à peu près rien non plus aux vitesses d'écoulement dans ce secteur-là.

1795 Ça fait que globalement, si on fait le bilan pour ce secteur-là, en tout cas, je cherche des arguments valables pour dire que le débit réservé serait minimal, comme on l'a dit tout à l'heure, alors que je n'y vois que des avantages, mais avec les aménagements qui sont mis en place.

PAR LE COMMISSAIRE:

1800 Donc au débit réservé que vous proposez, vous semblez dire qu'il y a un gain net d'habitats dans le bief intermédiaire?

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1805 C'est ça, en particulier dans ce secteur-là.

Oui, dans ce secteur-là, on a un gain d'habitats qui est important. Les juvéniles vont pouvoir se tenir en périphérie dans les habitats riverains dans cette zone-là, alors que les adultes vont pouvoir fréquenter l'ensemble de la zone un peu plus profonde dans ce secteur-là.

À ce niveau-là, il va y avoir un gain d'habitats qui est quand même important.

1815 Et dans les autres secteurs, comme Bertrand l'a dit tantôt, entre la chute 2 et 3, on a un maintien de la superficie mouillée et de la qualité d'habitat à cet endroit-là.

Et pour finir, au niveau, ah bien, il faut aussi aller voir en aval de la chute numéro 1! Comme on a dit hier, on a à cet endroit-là, à l'exclusion de la fosse numéro 3 qui, elle, va être maintenue à son seuil naturel au même niveau que dans les conditions actuelles, peu importe le débit réservé, cette fosse-là a l'avantage justement d'avoir un seuil naturel qui permet de maintenir sa surface mouillée peu importe la valeur de débit réservé qui serait maintenue, que ce soit point trois (0,3 m³/s) ou cinq mètres cubes par seconde (5 m³/s).

1820

C'est la même surface mouillée au niveau de la fosse numéro 3.

1825 Et dans la zone comprise entre la fosse 2 et la fosse 3, comme on a dit hier, on avait un habitat de très faible qualité, un écoulement qui est très fort dans les conditions actuelles et des très gros blocs, donc un très faible potentiel d'habitat. Oui, à cet endroit-là, il y a une perte de superficie mouillée, mais on peut pas vraiment parler d'une perte d'habitats de qualité.

1830 Je pense que c'est le bilan global sur l'ensemble du secteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Qui est positif à votre avis.

1835

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1840 C'est aussi le fait qu'on se retrouve avec trois cents litres-seconde (300 l/s) qui s'écoule dans ces différents bassins. Comme on a dit, même à trois cents litres-seconde (300 l/s), ces bassins vont être maintenus grâce au seuil, donc il y a aussi un gain de surface mouillée par rapport aux différentes conditions de débit dans la rivière.

1845 Donc on maintient, nous, c'est au moins, même on augmente les surfaces mouillées de ces bassins, mais le fait que l'on passe trois cents litres-seconde (300 l/s), on ne voit pas de problème d'augmentation de température dans ces bassins.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Oui, c'est un aspect que j'ai oublié de discuter.

1850

Une des appréhensions aussi des analystes, c'est au niveau du temps de renouvellement de l'eau dans les différents secteurs.

1855 Puis ça, on aura beau chercher de la littérature scientifique à ce niveau-là, il y a pas, à ma connaissance, une référence qui va dire à un certain taux de renouvellement, vous commencez à avoir un risque d'augmentation substantielle qui pourrait être néfaste à l'omble de fontaine.

1860 À ce moment-là, c'est plus, je dirais, du jugement, ce qu'on appelle l'avis d'expert. Au taux de renouvellement qu'il va y avoir qu'on a calculé dans les conditions futures, moi, je considère que pour une rivière, surtout dans la région ici – si on était dans le sud du Québec, ce serait une situation différente – mais dans la région de la Minganie, compte tenu des températures qui sont atteintes au niveau de l'eau en période estivale, à mon avis, c'est un faux problème.

1865

1870 Il y aura pas d'augmentation substantielle de la température de l'eau dans le secteur intermédiaire, avec les taux de renouvellement qu'on va avoir. Surtout considérant la faible longueur du tronçon court-circuité. Si on avait parlé d'un tronçon court-circuité d'une longueur de dix-quinze-vingt kilomètres (10 km-15 km-20 km), ça aurait pu être une autre situation, mais là, on parle de moins d'un kilomètre (1 km) de longueur.

1875 Le débit réservé qui va s'écouler dans le bief intermédiaire, sur un si faible parcours, n'aura pas le temps de réchauffer de manière significative pour pouvoir affecter l'omble de fontaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 En fait, monsieur Lacasse, vous vous êtes engagé justement à faire un suivi de la qualité de l'eau dans le bief intermédiaire.

Advenant le cas où la qualité de l'eau se dégradait, est-ce que le promoteur est prêt à augmenter le débit écologique pour rendre la qualité de l'eau acceptable à ce moment-là?

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1885 Bien effectivement, il y a un engagement de suivre justement la température, l'oxygène dans le bief intermédiaire. J'ai pas parlé de l'oxygène non plus.

1890 Encore là, je considère que c'est un faux problème. Dans le secteur aussi accidenté, il faut pas oublier qu'il y a plusieurs chutes, donc plusieurs dénivellations. À toutes les fois qu'il y a une chute comme ça, il y a une réoxygénation au niveau de l'eau qui va se faire.

1895 Donc vous tombez, peu importe le débit réservé, vous allez tomber au pied de la chute à cent pour cent (100 %) d'oxygénation au niveau de l'eau. Donc il y aucune problématique, aucune crainte de ma part au niveau de l'oxygène de l'eau dans le secteur intermédiaire.

Encore là, si on parlait d'un long tronçon court-circuité où il y aurait absence de chute, oui, il pourrait y avoir une problématique à ce niveau-là, mais pas dans un cas comme celui-là.

1900 Il va quand même y avoir un suivi de la température et de l'oxygène qui va permettre de le démontrer.

Si jamais j'étais dans l'erreur, je vais laisser Bertrand répondre là-dessus.

1905 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

On te rappellera, dans ce cas-là. Ou on te rappellera plus!

1910 C'est sûr que si on mesurait un problème, c'est-à-dire un réchauffement trop important de l'eau, d'abord on pense que ça veut dire qu'on aurait un été très chaud et très touristique, et on aurait souvent du cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) disponible, donc on va refroidir encore les différents bassins.

1915 Mais oui, bien sûr, on serait amené à augmenter un peu ce débit réservé, puisqu'on pense qu'il n'est pas écologique, mais vu le gain d'habitats, on pense que c'est un débit non seulement réservé, mais c'est aussi un débit écologique à notre avis.

1920 Et on pourrait l'augmenter. Mais on pense que ce problème d'avoir un pic de chaleur, il devrait être que très ponctuel malheureusement en Minganie, et donc si c'est très ponctuel, oui, on peut augmenter simplement en augmentant par exemple le débit par la passe à poisson, pendant une canicule du mois d'août de 2015, on peut augmenter, si on voit qu'il y a un problème, on peut augmenter.

1925 On fait justement un suivi de cette température, parce que c'est à cette époque-là, aux périodes des étiages et des températures fortes de la température de l'eau, donc on peut éventuellement, si on voit qu'il y a un réchauffement, augmenter ponctuellement ce débit réservé.

PAR LE COMMISSAIRE:

1930 Merci. Monsieur Lauzon, la vocation de votre ministère principale, la préservation des habitats de poisson, est-ce que vous faites le même bilan positif des habitats dans le bief intermédiaire pour la réalisation du projet?

PAR M. MICHEL LAUZON:

1935 Bien, les arguments qui sont énoncés par le promoteur se tiennent, mais on pourrait sortir des arguments qui feraient en sorte qu'on pourrait dire, mais peut-être qu'on pourrait avoir un doute par rapport à, mais là, on rentre dans un débat d'experts et de perception par rapport à ça.

1940 Mais compte tenu qu'il va y avoir un suivi, bien, nos préoccupations seront effacées lorsque ce sera démontré.

1945 Un élément par exemple que je pense, c'est en canicule, lorsqu'il y a un gros soleil, une paroi rocheuse, la pierre absorbe rapidement la chaleur comme elle va la dégager aussi, donc la masse rocheuse a accumulé de la chaleur; le fait d'augmenter de l'eau dessus, il va y avoir un transfert d'énergie de la pierre vers l'eau, donc on risque d'avoir l'effet contraire. C'est-à-dire que l'eau se réchauffe davantage au départ, dans les premiers moments où ce que les débits augmenteraient, pendant combien de temps, je le sais pas. Le temps que la pierre transfère son énergie calorifique à l'eau.

1950

Donc il y a un effet pervers qui peut se passer. On peut prétendre qu'en augmentant le débit, on va réduire la température, mais il pourrait y avoir un effet pervers puis qu'on l'augmente pendant une certaine période de temps.

1955 Donc je pense que s'il y a un suivi qui est effectué, ça va pouvoir assurer l'ensemble des intervenants.

PAR LE COMMISSAIRE:

1960 Et le suivi proposé vous apparaît satisfaisant?

PAR M. MICHEL LAUZON:

1965 Bien, s'il suit la température de l'eau et de l'oxygène dissous, ça pose pas de problème.

On connaît les températures et valeurs critiques d'oxygène pour les différentes espèces qui sont soumises durant certaines périodes de temps, et on peut savoir s'il y a des effets létaux, sublétaux.

1970 Mais de fait, le bief court-circuité est court, et il y a des bonnes chutes. Ça fait que ces effets-là peuvent peut-être s'amoinrir puis s'annuler au final.

PAR LE COMMISSAIRE:

1975 Et, monsieur Guérin du MRNF, est-ce que vous avez des commentaires? Est-ce que le bilan présenté vous apparaît satisfaisant?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1980 Bien, c'est sûr que ça devient un peu, comme on disait, un débat d'experts. C'est un peu spéculatif.

C'est difficile de se prononcer avec certitude sur une situation qu'on vit pas.

1985 S'il y a des suivis qui indiquent quelque chose par après, ça peut être un élément positif.

C'est sûr qu'au niveau des débits réservés qui sont laissés, nous autres, les commentaires qu'on avait faits, bien, c'est sûr que ces chiffres-là, c'est en bas, ça respecte pas l'esprit de ce qu'on rencontre dans la politique de débits réservés.

1990 Donc c'est plus bas que les valeurs qu'on devrait rencontrer selon cette politique-là.

1995

Donc c'est sûr qu'il y a un risque. On va plus bas que ce que la rivière a connu historiquement, parce que ces méthodes-là sont basées là-dessus. On se garde une marge de sécurité pour pas aller plus bas que les plus bas débits qu'une rivière a connus.

2000

Ensuite de ça, c'est sûr qu'on crée des habitats nouveaux qui vont être différents de ce qu'on a là. On a plutôt des habitats lotiques, on tombe à des milieux qui sont plus lenticues. Donc il va y avoir des modifications, c'est sûr.

2005

Ensuite de ça, bon, la préoccupation, la qualité thermique, c'est bien difficile de dire qu'est-ce qu'il va en être vraiment, là.

Ça fait que c'est un peu tout ça. Nous autres, on demeure préoccupés parce qu'il y a un risque de par ces faibles valeurs de débit là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2010

Et c'est le suivi qui va vous permettre...

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

2015

Oui, c'est bien certain que s'il y a un suivi, ça peut pas nuire, là.

Mais c'est sûr que les valeurs, on les invente pas, ça a déjà été documenté. Il y a différentes méthodes qui existent, puis là, on est en bas de ces valeurs-là.

Donc nous autres, ce qu'on dit, c'est qu'il y a un risque.

2020

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais si on tient compte des caractéristiques particulières d'une rivière, est-ce que les débits réservés, les besoins peuvent varier d'une rivière à l'autre?

2025

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Effectivement. C'est pour ça que là, on parlait surtout de méthodes hydrologiques, parce que c'est ça, les chiffres qui ont été présentés sont basés là-dessus.

2030

Mais la politique fait référence aussi à d'autres méthodes. Les autres méthodes, tu as des méthodes hydrauliques, puis tu as des méthodes de préférence d'habitat.

2035

Et ces méthodes-là sont plus complexes à appliquer. Par contre, l'avantage, c'est qu'elles sont moins conservatrices que les méthodes hydrologiques qui sont beaucoup plus simples d'utilisation. Là, on tombe dans un domaine beaucoup plus technique, là.

Puis comme ces méthodes-là sont plus difficiles peut-être à appliquer, par contre leur avantage, c'est qu'elles risquent souvent de donner des valeurs de débit réservé écologique plus faibles que celles qui sont dites hydrologiques. Donc des méthodes qui risquent de donner des résultats plus rentables pour un opérateur de microcentrale. Ça fait que c'est dans ce sens-là.

2040

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Je vais continuer, et ma question va s'adresser finalement au MPO et encore à vous, monsieur Guérin.

2045

Dans les questions qui ont été envoyées par l'Agence canadienne, le MPO avait présenté, vous aviez présenté un tableau de compilations préliminaires des pertes d'habitats du poisson.

2050

Selon la liste incomplète, entre parenthèses, ceci totalisait près de dix mille mètres carrés (10 000 m²) de pertes d'habitats.

2055

Le promoteur, lui, a répondu en présentant une autre version qui est complètement différente et pour lui, il y a des pertes d'habitats de moins de cinq mille mètres carrés (5000 m²), et il y aurait des gains de trois cent vingt-cinq mille cinq cents mètres carrés (325 500 m²).

Est-ce que vous êtes d'accord avec le bilan des pertes et gains présenté par le promoteur?

2060

Je vais commencer par vous, monsieur Lauzon.

PAR M. MICHEL LAUZON:

2065

Disons que la façon qu'on calcule les pertes au départ, on calcule les pertes comme telles. Comme par exemple, le promoteur a estimé que vingt-cinq mille mètres carrés (25 000 m²) de frayères à omble de fontaine dans le bief amont allait être impacté. Ça, c'est la perte que nous autres, on annonce, perte de vingt-cinq mille mètres carrés (25 000 m²) de frayères omble de fontaine dans le bief amont.

2070

Mais il y aurait un gain, avec les simulations qui ont été faites, le même type de simulation, il y aurait un gain de vingt-cinq mille huit cents mètres carrés (25 800 m²).

Donc en bout de ligne, pour le secteur amont, on demandera pas une compensation en pertes d'habitats du poisson pour l'omble de fontaine pour les frayères, parce que ça s'annule.

2075

Mais dans la façon qu'on présente le bilan des pertes, les pertes vont être annoncées de cette façon-là.

Mais quand on arrive à la compensation, ce qu'on regarde, c'est les pertes résiduelles.

2080

Donc pour brosser le tableau un peu de façon générale, parce que je voudrais pas arriver à un paquet de chiffres, parce que les pertes sont associées à des réductions de vitesse de courant sur les frayères, à l'empreinte du barrage, le déversoir si vous voulez, aux différents ouvrages d'aménée, aux différents seuils d'obturation, tous les seuils, c'est un empiètement dans le milieu. Donc cette empreinte-là est considérée comme une perte et est comptabilisée.

2085

Mais évidemment, si ça se situe sur la crête d'une chute, c'est un habitat qui est plus marginal. La fonction d'habitat, elle est de dévalaison du poisson pour l'omble de fontaine qui serait la seule espèce qui est là.

2090

Donc on relativise ça aussi, la qualité de l'habitat, pas juste la fonction d'habitat, la qualité de cet habitat-là, l'espèce qui l'exploite ou qui l'occupe. Cette perte-là versus la compensation. Ça, on en prend en ligne de compte, puis à un moment donné, c'est plus juste des mathématiques.

2095

Même si a priori, chez Pêches et Océans Canada, ce qu'on annonce comme pertes, ce sont des pertes de superficies, de fonctions d'habitats pour des espèces données.

2100

Mais pour faire un bilan plus global, pour pas rentrer dans les mètres carrés, en amont, le projet impacte des frayères à omble de fontaine, mais il y en a d'autres qui maintenant vont être ennoyées, avant elles étaient exondées, et elles vont devenir potentiellement utilisables.

2105

Ce sont aussi des frayères potentielles en grande abondance, compte tenu de leur abondance et de la faible abondance de l'omble de fontaine qui semblerait dans ce bief-là, bien, il y a pas un nid qui a été répertorié, donc encore là, c'est des frayères potentielles, puis par rapport à la compensation, ça, ça joue aussi.

2110

Est-ce que c'est un habitat qui est confirmé, comme une frayère, par exemple, parce que ça peut être un élément clé. Souvent dans l'habitat du poisson, ce sont des facteurs qui sont limitants, soit l'accessibilité aux frayères, leur abondance ou leur qualité.

2115

Dans le cas du bief amont de la rivière Sheldrake, ça se pose pas. Puis le bilan global, finalement, il va y avoir une faible augmentation des superficies.

2115

Il va y avoir une amélioration des superficies d'alevinage, puis le fait d'augmenter le niveau de l'eau, bien, ça va augmenter le bassin d'eau qui va faire en sorte une réduction de vitesse de courant. Ça va faire des zones d'alimentation et de croissance de façon générale pour l'omble de fontaine.

2120 Dans le bief intermédiaire, les pertes d'habitats sont surtout liées aux impacts, aux détériorations suite aux empreintes causées par les différentes infrastructures du projet. Mais encore là, c'est des habitats qui sont soit de faible qualité et aussi utilisés par une seule espèce.

2125 Ce qu'on peut dire, c'est que dans le bief aval et le bief amont, globalement, pas aval, mais le bief amont et intermédiaire, mais jusqu'à la tête de la chute numéro 1, le bilan des pertes et des gains, ça s'annule, disons. On voit pas de problématique liée à ça.

2130 Et à cet égard, on demanderait pas nécessairement de compensations liées aux fonctions d'habitats de l'omble de fontaine pour ce secteur-là, parce que les effets collatéraux du projet font en sorte que les pertes s'amenuisent par les gains du projet.

Sauf que dans la dernière partie du bief intermédiaire donc qui se situe à partir du pied de la chute numéro 1 jusqu'à, je dirais, la fosse numéro 2, bien là, il y a des pertes.

2135 La fosse numéro 3, si le poisson a plus accès là, bien, c'est une perte d'habitats de repos, de croissance, d'alimentation qui est quand même importante, compte tenu de la grande fosse qu'il y a là, du fait aussi que l'obstacle de la chute fait en sorte que le poisson se concentre là, donc il se retrouve là, puis c'est une place qu'il occupe.

2140 Même que le promoteur nous a dit qu'il y aurait une fosse 3A ou 4 qui pourrait être utilisée en amont. Dans le principe de la Loi sur les pêches, un habitat aquatique dans lequel on retrouve un poisson, bien, c'est un habitat du poisson. Si cet habitat-là n'est plus accessible ou est détruit ou est plus mouillé par différents types d'ouvrages, bien, c'est une perte.

2145 Donc il y a des impacts, il y a des pertes associées à la fosse numéro 3.

2150 Le rapide cascade qui se situe entre la fosse numéro 3 et la fosse numéro 2 qui va devenir qu'un simple petit canal de dévalaison, bien, c'est une zone de migration ou de déplacement du poisson entre la zone numéro 2 et la zone numéro 3, puis la fosse numéro 3. C'est aussi une zone qui permet de la productivité benthique, il y a le poisson, mais il y a aussi les bestioles que le poisson bouffe.

2155 Ces habitats-là de rapides, c'est riche en invertébrés benthiques, notamment des insectes aquatiques. Donc c'est un milieu aquatique qui a une fonction d'habitat pour le poisson.

Donc cette superficie de segment là va être aussi considérée comme une perte, une destruction. Il sera plus mouillé, donc la superficie est perdue.

2160 Et il y a d'autres éléments aussi qui sont associés. Disons, encore là il faut débattre puis voir dans quelle mesure, mais le canal de fuite qui rentre dans la fosse numéro 2, ce qui est certain, c'est qu'il va modifier les conditions environnementales qui prévalaient avant l'ouvrage dans la fosse numéro 2.

Donc il y a une superficie de la fosse numéro 2 qui est détériorée.

2165 Juste le fait de rendre homogènes les parois et le fond, ça réduit la capacité d'abris et de repos pour le poisson. Donc la fosse numéro 2 subit en partie, mais pas en totalité, aussi un impact, une détérioration des conditions fauniques qu'on va y retrouver.

2170 Donc pour faire un bilan, les pertes résiduelles qu'on a par rapport au projet sont liées surtout au secteur de la rivière Sheldrake qui est entre le pied de la chute numéro 1 puis à quelque part vis-à-vis la fosse numéro 2, donc en aval du canal de fuite. Et on considère pas chez nous qu'un canal de fuite est un habitat propice pour le poisson.

2175 Je sais qu'il y aurait eu des tentatives d'aménagement en mettant des blocailles dans le canal de fuite pour faire des abris pour que le poisson se cache en arrière d'une roche pour éviter le courant qui se trouve là, mais j'ai cru comprendre que ça avait pas été concluant pour que chez Pêches et Océans, on n'était pas revenu dans ce genre de mesure d'atténuation là.

2180 Mais qu'on considérait plutôt qu'il y avait une perte associée au canal de fuite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lauzon.

2185 Monsieur Guérin du côté du MRNF!

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

2190 Nous autres, c'est sûr qu'on n'applique pas la Loi sur les pêches puis tout ça en termes de compensations.

On s'est surtout concentré dans le bief court-circuité puis en termes de débit réservé.

2195 Puis on avait fait le commentaire aussi au niveau du segment 8 qu'on a vu tantôt la photo. Notre avis, c'était que l'évaluation de la zone d'élevage qui avait été faite là, selon nous, c'était supérieur à ce que ça donnait par le promoteur.

2200 Ce qui fait en sorte que le gain, en bout de ligne, est peut-être pas aussi important que ce qui avait été annoncé. On l'a pas chiffré par contre, puis c'est basé sur des avis de gens chez nous qui sont assez chevronnés en pêche électrique puis en connaissances d'habitats de salmonidés dans les rivières de la Côte-Nord.

2205 Ça fait que c'est dans ce sens-là qu'on a fait les commentaires, mais on n'a pas chiffré de perte d'habitats, un peu comme fait le MPO.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Guérin.

2210 **PAR M. MICHEL LAUZON:**

Monsieur le Président, si je peux ajouter!

PAR LE PRÉSIDENT:

2215

Oui.

PAR M. MICHEL LAUZON:

2220

C'est au niveau des impacts, là, j'avais omis la phase de construction, l'installation de batardeaux pour avoir des zones d'assèchement, bien, ça crée des perturbations aussi qui sont temporaires, mais quand même, il y a des perturbations à l'habitat du poisson par assèchement.

2225

Puis il y a tout aussi le phénomène, qu'on le veuille ou pas, de mise en suspension de sédiments fins qui arrive dans ce genre de projet là, parce qu'on patauge dans l'eau. Bien, c'est aussi des impacts qui perturbent l'habitat du poisson.

2230

Donc ça, ça fait plus le tour. Nous autres, on parle de détérioration, destruction ou perturbation d'habitats du poisson, puis ces derniers impacts là sont des perturbations.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lauzon.

2235

Bien, on va prendre une pause d'à peu près dix (10) minutes et on vous revient après.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2240

Monsieur le Président, je peux répondre avant qu'on prenne une pause, sur ce sujet-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez répliquer, c'est ça? Vous voulez faire un débat, si je comprends bien!

2245

D'accord, on vous écoute.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2250 Au niveau des températures, je voulais aussi signaler une chose, c'est qu'on crée un bief amont dont l'épaisseur d'eau va être augmentée par rapport à la période d'étiage en été.

2255 En été, si vous circulez dans le bief amont, il y a plus d'eau, la rivière circule à travers les bancs de sable et donc, elle subit un réchauffement très important à travers les galets et à travers son écoulement qui est très, si vous voulez, deltaïque. Donc vous avez une répartition, donc il y a une absorption de chaleur très très importante.

2260 Nous, on va relever ce bief amont et on va avoir une épaisseur d'eau qui va varier de, au maximum, près du déversoir, quatre mètres (4 m), pour diminuer progressivement à disons un mètre (1 m) à l'extrémité. Donc là, d'un seul coup, on a une masse d'eau, et simplement le soleil va venir frapper la surface d'eau, et donc vous allez avoir au contraire, à notre avis, par rapport aux conditions estivales, une diminution de la température de l'eau par rapport à ce qu'on connaît aujourd'hui.

2265 Cette eau va après aller alimenter le bief intermédiaire, donc ça devrait, comme on a dit, on va faire le suivi, on devrait avoir au contraire, à notre avis, des bons résultats.

2270 L'autre chose que je voulais mentionner, c'est: la fosse numéro 3, on a encore la possibilité, on le dit, on a les deux (2) solutions, c'est de faire remonter le saumon dans cette fosse numéro 3, avec les risques qu'elle comporte de l'intérêt de la pêche rapide, mais, si vous voulez, on avait l'impression que c'était un consensus que c'était peu une bonne chose de ne pas faire remonter le saumon dans cette trappe de la fosse numéro 3.

2275 Donc simplement, c'est une perte d'habitats que l'on décide ou une fausse perte d'habitats, mais que l'on décide tous ensemble, si vous voulez. Il y a la possibilité de le faire remonter, le saumon, ou de le laisser dans la fosse numéro 2.

2280 Une chose aussi qu'on n'a pas mentionnée, on nous dit, le canal de fuite n'est pas une zone propice pour le saumon. Alors le canal de restitution de la centrale est divisé en deux (2) parties. C'est particulier pour les centrales Francis.

2285 Donc vous savez que dans la centrale, vous avez à ce niveau-là les deux (2) turbines qui sont des turbines horizontales situées au-dessus de l'eau et qui sont donc étalées et qui prennent de la place. Elles ont deux (2) sorties d'eau qui font quatre mètres (4 m) de large à peu près avec quatre mètres (4 m) de profondeur, et donc vous avez des vitesses de sortie d'eau à cet endroit-là qui sont à peine d'un mètre (1 m/s). C'est la particularité des Francis. On sort à des vitesses faibles, de façon à avoir des rendements élevés.

Pour récupérer l'eau de ces deux (2) turbines, à l'arrière de la centrale, vous avez un bassin qui est important, qui fait plus de quatre cent cinquante mètres carrés (450 m²) où les

2290 vitesses d'eau vont être très faibles, vont être faibles disons. On parle de zéro quatre (0,4 m/s),
dépendant des endroits, de zéro quatre (0,4 m/s), zéro deux (0,2 m/s) et même des fois au
maximum à la sortie des diffuseurs d'un mètre-seconde (1 m/s).

2295 Donc c'est sûr que les saumons vont avoir ici une petite perte d'habitats, mais je voudrais
que les ministères considèrent que peut-être cette partie du canal n'est peut-être pas propice,
puisque'on aura des vitesses d'un mètre-seconde (1 m/s) d'écoulement d'eau, mais quand on va
arriver dans le bassin qui est au pied de la centrale, on va se retrouver avec, au contraire, une
zone je dirais aussi propice de repos que la zone numéro 2 qui sera créée.

2300 Cette zone, même si c'est souhaitable, on peut, comme c'est de l'excavation, on peut
même l'agrandir, de façon à justement faire un peu une compensation, si on veut, de la fosse
numéro 3 et de l'éventuelle numéro 4, en recréant cette fosse-là.

Donc c'était ce que je voulais signaler.

2305

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lastère, est-ce que vous avez un plan du bassin en question?

2310 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui, tout à fait, on a un plan. Bien, c'est la sortie de la centrale, les plans de la centrale,
est-ce qu'on a ça sur AutoCAD? Est-ce qu'on peut les passer?

2315 Pour avoir fait plusieurs centrales, je peux vous dire que c'est un des endroits qu'il faudra
surveiller, parce que c'est là où les pêcheurs viennent pêcher! Donc c'est normalement propice à
ça.

Bon, on le voit un petit peu mieux, vous voyez, on le voit un peu mieux ici! Voilà!

2320

2325 Donc vous voyez, on voit bien les deux (2) turbines. Chacune a ses deux (2) sorties, et
vous avez le bassin de récupération d'eau qu'on peut augmenter, c'est relativement facile, parce
qu'il y a toujours le problème – nous, ça a été créé avec le fameux canal, si vous voulez, qu'on
ferme ici, qui était le canal temporaire de dérivation, donc on a compris que, bon bien, ce serait
peu une bonne solution que d'éviter ces travaux-là.

2330 Et on a aussi fait en sorte que ce bassin de restitution d'eau, on est quand même à des
vitesses qui sont faibles. Les vitesses maximums atteignent un point cinq mètre-seconde
(1,5 m/s), donc ce qui donne tout à fait la possibilité au poisson de revenir dans ce bassin-là plus
important.

Donc c'est quelque chose qu'on demande de considérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Merci monsieur Lastère.

Monsieur Lauzon, est-ce que cette proposition semble intéressante pour le MPO?

PAR M. MICHEL LAUZON:

2340 Bien, je vais la présenter au chef de la compensation chez nous pour qu'il puisse en prendre connaissance puis qu'il l'analyse.

2345 Je vais lui montrer ça. S'il y a lieu de voir que ça pourrait faire l'affaire ou s'il y aurait lieu éventuellement de bonifier l'offre, je vais en discuter avec mon collègue Dominic Boula, puis je pourrais revenir avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Excellent, merci monsieur Lauzon.

Et nous prenons dix (10) minutes de pause!

2355

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

Ma question va s'adresser à la municipalité!

2365

Monsieur le maire, est-ce qu'il est là ou il est parti? Peut-être que madame Tremblay peut répondre. Vous allez voir, c'est pas une question difficile.

Certaines personnes craignent que l'ouverture du territoire entraîne une récolte plus abondante de la chicouté.

2370

Parce que dans le fond, les tourbières, ce sont des lieux appréciés pour la cueillette de cette petite plante rare qui semblerait être, en fait, une plante vraiment régionale et dont tout le monde nous parle depuis que nous sommes arrivés mais qu'on n'a pas eu encore le temps d'y goûter. Peut-être que demain matin, nous allons faire un petit effort, et s'il y a de la confiture quelque part, on va en prendre, n'est-ce pas monsieur le Commissaire Labrie! Donc nous allons faire un test demain.

2375

Mais tout ça pour vous dire, madame Tremblay, dans le fond, est-ce que vous pourriez nous préciser l'importance de la chicouté pour la région?

2380

Si vous êtes pas en mesure de répondre, vous le dites, non.

Monsieur le Maire, ah, bonjour!

2385

Est-ce que vous pourriez nous préciser l'importance commerciale de la chicouté dans la région?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2390

L'importance commerciale de la chicouté dans la région! À ma connaissance, c'est un petit fruit qui est récolté par les gens de la place pour une dégustation familiale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Donc enfin, il y a pas de commercialisation auprès, je sais pas, moi, envoyée un peu partout à l'extérieur de la région. Il y en a peut-être pas à Montréal ou à Québec ou en Gaspésie?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2400

Bien, selon mes connaissances, la quantité de la chicouté dans ce secteur-là n'est pas commercialisée, là. Pas pour la quantité qui existe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405

Madame Paul, est-ce que cette ressource, la chicouté, c'est une ressource qui est vulnérable?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2410

À ma connaissance, non monsieur le Président. C'est une plante qui est vraiment très liée au milieu tourbeux, mais comme ici les tourbières sont en grande quantité, je pense que la chicouté suit la même tendance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

C'est parfait.

Que pense la municipalité de la proposition du promoteur, en fait les mesures de contrôle que le promoteur entend faire? Dans le fond, le promoteur, comme mesure d'atténuation, propose la mise en place de mesures de contrôle de la cueillette par la municipalité.

2420

Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2425

De contrôle par la municipalité au niveau de la cueillette, je vais vous dire franchement, ce sera très difficile. Très difficile d'essayer de contrôler ça.

Je sais pas par quel moyen qu'on pourrait le faire, parce que les espaces, au niveau de ce petit fruit là, sont assez grands. Donc il y en a un peu partout, un petit peu, et on sait que La Maison de la chicoutai à Rivière-au-Tonnerre le commercialise, mais l'achat se fait, vient de l'extérieur.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Parfait, merci monsieur le Maire.

Je vais aller voir du côté du MRNF section Territoire, monsieur Guérin!

2440

Est-ce que l'accès plus facile au territoire va faire en sorte que le projet favoriserait l'activité piégeage?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

2445

Bien, c'est certain que ça peut favoriser un accroissement du piégeage, parce que plus tu as d'accès, plus tu as d'exploitation.

Je croirais pas que ce serait inquiétant, par contre.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Et au niveau de la MRC, madame Tremblay?

2455

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

J'irais dans la même voie que monsieur Guérin. C'est sûr que l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation pourrait amener surtout les gens locaux à faire de la cueillette et du piégeage éventuellement.

2460

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Lastère, quand on parle du potentiel archéologique, vous deviez, je pense, faire le dépôt de rapport des relevés de 2008 qui était prévu pour l'hiver 2009.

2465

Pouvez-vous nous confirmer si ce rapport a été déposé?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2470

Monsieur le Président, je vais donner la parole à Normand Bergeron.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on vous écoute monsieur Bergeron.

2475

PAR M. NORMAND BERGERON:

On a une copie du rapport, en fait un addenda devrait être déposé pour rendre compte des fouilles qui devront se poursuivre.

2480

En fait, les fouilles ont été interrompues pour des raisons liées au climat à l'automne dernier.

2485 Donc lorsqu'on a décidé de passer, en fait d'aménager les ouvrages d'aménage sur la rive gauche, bon, il a fallu renvoyer un archéologue sur le terrain. Il a pu amorcer les fouilles, faire les inspections visuelles, faire un certain nombre de sondages, et il a été surpris par le gel.

2490 Donc il y a un rapport qui rend compte en fait des conclusions des fouilles, un rapport exhaustif. Donc dès que les conditions le permettront, dans les jours qui viennent finalement, le travail sera complété et un addenda pourra suivre.

Et on est en mesure de déposer ce rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 L'addenda sera déposé à peu près vers quelle date? Est-ce que ce serait possible de le déposer avant la deuxième partie d'audience?

PAR M. NORMAND BERGERON:

2500 En fait, chose certaine, on s'est engagé à le déposer avant la prise de décision, à l'analyse environnementale du MDDEP, donc au plus tard ce serait au mois d'octobre début novembre.

2505 Mais dès qu'il sera disponible, en fait dans le meilleur délai.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le meilleur délai?

2510 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

2515 Ce que l'on voulait dire, c'est que le premier rapport, est-ce qu'on l'a déposé, le premier rapport?

PAR M. NORMAND BERGERON:

Non. On est en mesure de le déposer.

2520 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Donc ce qu'on pourrait faire, c'est déjà remettre le premier rapport.

2525 Bon, le deuxième rapport archéologique qui va être fait, la suite disons de l'étude archéologique va se faire beaucoup plus rapidement, et donc on s'engage, si vous voulez, à essayer...

PAR M. NORMAND BERGERON:

Ça va prendre la forme d'un addenda, finalement.

2530

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Est-ce qu'on peut s'engager à le faire avant le mois de juin?

2535

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Bien en fait, les inventaires, il reste une journée d'inventaires à faire, à moins qu'il y ait une découverte incroyable qui soit faite sur le site. Normalement, il reste qu'une seule journée de fouilles à réaliser, qui devrait se réaliser dans les prochaines semaines.

2540

Mettons qu'au début juin au plus tard, il va faire cette dernière journée d'inventaires. Par la suite, l'addenda va être quand même assez rapide à produire, je dirais dans le mois qui suit au plus tard, fin juin-début juillet au pire.

2545

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Parce que ça serait important de le remettre à la Commission, si vous voulez, afin qu'elle puisse prendre son temps pour faire le rapport à la ministre.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que si on s'entend pour fin juin, ce serait fort apprécié par la Commission.

2555

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

Parfait, merci.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Nous allons donc faire ça pour fin juin.

2565

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lastère, vous deviez communiquer avec le CRSSS de Minganie pour s'assurer que les infrastructures de santé existantes à certaines mesures de sécurité sur le chantier sont

2570 satisfaisantes, est-ce que ça a été fait et quelles ont été les communications qui ont eu lieu à ce moment-là avec le CRSSS?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2575 Oui. Donc nous avons contacté les personnes, et les contacts ont été faits.

Il y a même, je pense, une partie du rapport qui en réfère, et donc les gens sont à même de recevoir disons éventuellement des personnes accidentées lors des travaux, si cela devait arriver.

2580 Je vous avoue qu'on nous demandait aussi de faire une estimation des accidents qu'on allait avoir, et ça, ça nous paraît un peu difficile à faire, parce qu'on essaie qu'il y en ait pas. Donc c'est sûr qu'il y aura des petites blessures, des choses comme ça.

2585 Donc quand on a contacté les gens, au niveau de ces petites choses, il y avait aucun problème pour traiter ça localement, et d'avoir aussi éventuellement une assistance locale en cas de quelque chose de plus difficile, de permettre l'évacuation sanitaire avec, si j'ai bien compris, l'ambulance qui vient de Havre-Saint-Pierre.

2590 L'ambulance est ici, mais l'hôpital est à Havre-Saint-Pierre, donc c'est ça.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2595 Oui, pour répondre à monsieur Lastère, nous avons un service d'ambulance sur place ici à Rivière-au-Tonnerre qui est disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24).

Et les gens sont désignés soit au Centre de santé de Havre-Saint-Pierre ou l'Hôpital de Sept-Îles. C'est un centre de santé régional à Sept-Îles.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur le Maire.

2605 Maintenant, madame Paul, est-ce que ce serait possible pour vous de nous déposer les lettres d'engagement du promoteur à la suite du rapport du BAPE sur Franquelin?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Sur Franquelin?

2610

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Ça vous a surprise, je le savais! C'était voulu.

2615 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

A priori, on peut déposer les lettres à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Parfait, merci.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2625

Je vais faire les vérifications, parce que comme vous le savez, on est encadré par la Loi d'accès à l'information et tout ça, mais je pense qu'il y a moyen de les déposer.

Si jamais il y avait un contrordre, je contacterai madame Méthot?

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, s'il vous plaît.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2635

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

Merci beaucoup madame Paul.

Oui monsieur Lastère!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2645

Monsieur le Président, simplement une petite chose! On a tendance à centrer les choses vers nous en nous disant que Axor est le promoteur.

2650

On voudrait rappeler que dans ce projet-là, on n'est pas le promoteur. On fait partie d'une société qui est la Société d'énergie qui est le promoteur du projet avec la MRC, les Innus, et on n'est pas tout seul, même si on est beaucoup en face parce qu'on a fait la technique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Mais monsieur Lastère, j'ai jamais mentionné Axor. J'ai mentionné le promoteur. Donc le promoteur peut être le cinquante et un pour cent (51 %).

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2660 Sauf que le promoteur à Franquelin n'est pas en partenariat avec la MRC. Il est en partenariat avec la municipalité.

Donc c'est simplement pour rappeler qu'on essaie vraiment de faire un partenariat et de participer au niveau de la communauté.

2665

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends. Et finalement, ça va être la dernière question, et après ça, on va mettre fin à cette première partie d'audience publique!

2670

Est-ce que vous pourriez remettre le tableau où on retrouve les huit point cinq sous le kilowatt (8,5 ¢/kWh), neuf sous le kilowatt (9 ¢/kWh), puis neuf point cinq sous (9,5 ¢/kWh), juste vérifier peut-être une petite chose sur le retour sur l'investissement.

2675

Si on prend à huit point cinq sous (8,5 ¢/kWh), dans la deuxième série, dans votre deuxième série de réponses aux questions et commentaires du MDDEP, à la page 17, il y a un tableau, le tableau 4, et le retour sur investissement, bon en fait le deuxième scénario qui est le bassin versant de mille quarante kilomètres carrés (1040 km²), avec un débit écologique d'un mètre cube-seconde (1 m³/s) de décembre à avril, de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) de mai à novembre pour une production anticipée de quatre-vingt-six mille kilowattheures (86 000 kWh), donc retour sur l'investissement de onze point zéro deux (11,02 %).

2680

Et ici, on a onze point quatre-vingt-quatorze (11,94 %).

2685

Donc j'essaie de comprendre comment ça se fait qu'on fait un bon quand même assez important de point zéro deux (0,02 %) à point quatre-vingt-quatorze (0,94 %)?

Ah, j'ai peut-être une réponse! Est-ce que ça serait dû strictement au fait que les coûts d'immobilisation ont augmenté?

2690

En fait, le coût total d'investissement! C'est le contraire!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2695 Ça devrait être le contraire, c'est pour ça que ça va pas! Ça va pas dans le bon sens.

Parce que là, j'ai en plus les feuilles de calcul.

Ah, je sais, je sais pourquoi!

2700 Parce que quand on l'a présenté, si vous voulez, quand on l'a présenté, ça, c'était au mois de mars 2009, oui on est à huit virgule cinq cents (8,5 ¢/kWh), mais on n'y arrive pas par le même moyen.

2705 Ce huit point cinq cents (8,5 ¢/kWh) qui est au mois de mars, c'est le sept cents et demi (7 ½ ¢/kWh) plus le cent (1 ¢/kWh) fédéral que l'on a que pendant dix (10) ans.

2710 Donc ça bonifie le prix d'une façon beaucoup moindre. Donc, c'était cette option-là qui est une option, comme on a dit, sur laquelle on ne peut pas compter en ce moment, puisque ça dépend si le programme va être continué, ça dépend s'il va rester de la place dans ce programme de quatre mille mégawatts (4000 MW). Ça dépend si on a – il faut appliquer un an avant la mise en route.

2715 Donc ça veut dire que c'est quand même pour nous seulement en 2011 et que le programme devrait être terminé à ce moment-là.

Donc on a refait le calcul avec le un cent (1 ¢/kWh) provenant, rajouté par le contrat avec Hydro-Québec qui, lui, se poursuit sur vingt (20) ans renouvelable théoriquement aux conditions sur vingt (20) ans.

2720 Donc c'est pour ça qu'on se retrouve avec ce onze point quatre-vingt-quatorze (11,94 %) par rapport à ce onze point zéro deux (11,02 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Excellent, merci monsieur Lastère.

Évidemment, je ferme le registre, il y a personne qui s'est inscrit!

2730

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Donc je déclare le registre fermé. Ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

2740

Pour ceux d'entre vous, qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission d'enquête souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine.

2745

Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents et ces réponses pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront à la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu ici même à la Salle communautaire à compter du 17 juin prochain à dix-neuf heures (19 h).

2750

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux et elle recevra, jusqu'au 29 mai, les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui que des participants actuellement présents et qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet. Il appartient toutefois à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

2755

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, auprès de madame Méthot, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 3 juin prochain.

2760

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 13 juin à midi (12 h).

2765

Vous avez le loisir de transmettre votre mémoire par la poste ou par courriel à madame Méthot, la coordonnatrice de la Commission. Madame Méthot se fera un plaisir de vous donner ses coordonnées.

2770

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle, ainsi que dans le site Web du BAPE.

2775

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place.

Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

2780

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation.

Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

2785

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Bertrand Lastère, et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

2790

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

2795

Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Michel Filteau et monsieur Michel Guimond, la sténotypiste, madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, mesdames Méthot et Olivier, messieurs Roberge et St-Onge, ainsi que mon collègue, monsieur Labrie.

2800

Au plaisir de vous revoir le 17 juin prochain.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique, et bonne fin de soirée.

2805

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2810

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2815